



**Dossier : Autour des centres d'accueil pour
demandeurs d'asile d'Eymoutiers et de
Peyrelevade**



**Du rififi autour des communautés de communes :
La démocratie est à réinstaller !**



**Hommage à Alexandre Grothendieck :
Quand le "Einstein français" venait jouer les
Cassandre en Limousin**

**S
N
O
I**

**INSATIABLES
POLITIENS
NOUS
SATELLISENT**



Réforme territoriale : comment le Limousin sera-t-il mangé ?

“Désarmons la police”

“Nous, assemblée populaire du plateau de Millevaches, appelons tous et chacun dans les jours qui viennent, à se rendre en masse devant les commissariats, gendarmeries et casernes, afin d’y bloquer par tous les moyens nécessaires, piquets, soudures, cadenas, murets, etc. la sortie des uniformes globalement inutiles, malfaisants et régulièrement assassins qui les peuplent.”

Suite à la mort de Rémi Fraisse, militant écologiste venu défendre les zones humides du Testet, et tué par une grenade lancée par la police, des milliers de voix se sont élevées pour crier leur colère un peu partout en France.



Le week-end du 9 novembre dernier, un appel a été lancé (encadré ci dessus) pour exprimer la volonté de condamner la violence policière qui sévit depuis longtemps mais qui tend à s’intensifier de façon très inquiétante.

Une vague de cadenassages sur les grilles ou portes d’entrées des gendarmeries a eu lieu dans plusieurs communes du Plateau, dont à Eymoutiers. Ce fut certes un geste symbolique, mais il est vrai que par les temps qui courent, on préfère savoir les forces de l’ordre hors d’état de nuire...quitte à les garder bien au chaud dans leurs casernes !

La violence policière, encouragée et justifiée par l’État, met non seulement la vie des gens en danger, mais tire la sonnette d’alarme sur le délitement de notre soit disant démocratie, dont les fondements s’enlisent dans la répression aveugle et l’utilisation de la terreur.

“Dans le Tarn, une majorité d’élus, aveuglés par la vulgate économique des possédants adoptée par le gouvernement, croient oeuvrer pour la prospérité de leur territoire sans savoir qu’ils contribuent à sa désertification humaine et biologique” (Edgar Morin).

En d’autres temps, Tacite disait déjà : “Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant” : “Là où ils ont fait un désert, ils disent qu’ils ont apporté la paix”.

Maryse Villain



Gentioux : une DS de mauvaise augure



La situation créée à Gentioux-Pigerolles par l’élection d’une équipe municipale hostile aux habitants qui ne se conforment aux visions dogmatiques de la nouvelle maire a pris un tour plus corsé ces dernières semaines. À tel point qu’une manifestation de protestation a réuni 200 à 250 personnes le vendredi 5 décembre devant la salle polyvalente fermée par ordre de Dominique Simonneau (la “DS de Gentioux” comme la surnomment quelques facétieux qui ont encore le courage d’en sourire), qui refuse les salles communales à ceux qui ne sont pas d’accord avec elle.

Au cours de cette manifestation l’ensemble des reproches fait à la maire a été récapitulé :

- la demande de radiation des listes électorales, peu de temps avant les élections municipales de 6 habitants, contestant ainsi leur droit de vote. Le Tribunal, en date du 11 février 2014 a rejeté la demande de D. Simonneau et aucune inscription n’a été annulée.
- l’ignorance des conclusions des différentes consultations de la population menées par la précédente municipalité : l’étude d’urbanisme ou la réflexion collective sur la reprise de l’épicerie. Les commissions développement, foncier, habitat alternatif et habitat récemment organisées par la municipalité mais dont les conclusions et les perspectives n’ont pas été rendues publiques
- l’absence de soutien à une boutique de producteurs locaux portée par une association de la commune.
- l’entrave à l’installation d’une famille de paysans - boulangers, porteuse d’un projet d’activité économique agricole.
- la remise en question de la pérennité d’une exploitation agricole, par la demande de conversion de 23 hectares de pâtures agricoles en parcelles forestières.
- l’annulation d’un bail à ferme concernant un projet d’installation agricole pour une production de noisettes.
- la remise en cause et l’absence de soutien à un projet d’Espace de vie sociale, portée par une association et pourtant soutenu par la CAF.
- l’absence de reconnaissance et de soutien de l’activité économique des producteurs locaux situés sur la commune.
- le traitement inégalitaire des habitants avec une distribution sélective de la lettre de la commune.
- le contenu partiel et biaisé des informations municipales contenues dans cette même lettre.

Il semble loin le temps où les élus de Gentioux-Pigerolles, en lien avec ceux des communes voisines, refusaient la désertification annoncée de leur territoire et s’unissaient pour soutenir toutes initiatives d’installation sans jugement, ni discrimination et en étant au plus près des habitants.

L’abonnement est la meilleure solution pour soutenir IPNS et être sûr de bien recevoir tous les numéros !

IPNS ne vit que par ses lecteurs et compte donc sur eux ! Votre abonnement est indispensable à l’existence du journal !

Tous les anciens numéros sont consultables sur notre site : <http://journal-ipns.org>

Vous pouvez contacter IPNS en écrivant à l’adresse courriel suivante : contact@journal-ipns.org

<p>IPNS Trimestriel édité par l’association IPNS</p> <p>Clin d’oeil à “Imprimé Par Nos Soins” que connaissent bien les associations, notre titre décline différemment ses initiales dans chaque numéro.</p> <p>Directeur de publication : Michel Lulek 23340 Faux la Montagne Mise en page graphique, illustrations : Michel Bernard et Philippe Gady Imprimerie : Rivet Presse Edition - Limoges Imprimerie labellisée Imprim’vert Commission paritaire : 1017 G 81 797 - ISSN : 1635-0278 site : http://journal-ipns.org</p>	<p style="text-align: center;">IPNS - Je m’abonne !</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Courriel : _____</p> <p>Abonnement pour 1 an (4 numéros), ordinaire 14 € <input type="checkbox"/>, de soutien 20 € ou + <input type="checkbox"/></p> <p>Abonnement pour 2 ans (8 numéros), ordinaire 28 € <input type="checkbox"/>, de soutien 40 € ou + <input type="checkbox"/></p> <p>Bon à retourner à : IPNS - 23340 - Faux la Montagne</p>
--	--

1400 broutards à Saint-Martial-le-vieux ou une autre agriculture ?

Le 20 octobre un vote d'irresponsabilité consternante des élus socialistes du conseil général de la Creuse a précipité la construction des bâtiments du centre d'engraissement pour 1400 veaux/an à Saint-Martial-le-vieux. Un vote en totale contradiction avec les principes affirmés par son président promoteur des "nouvelles ruralités" où l'on privilégie une viande de qualité et des circuits courts ! Un mois jour pour jour après ce vote le préfet de la Creuse encadré par l'ex président de la chambre d'agriculture de la Corrèze se rend sur le site pour donner l'aval de l'État qui, de son côté, dans les discours de son ministre de l'Agriculture se prétend soutenir une agro-écologie ! L'affaire est entendue, le centre d'engraissement ouvrira prochainement avec la participation d'une grosse vingtaine d'agriculteurs-éleveurs de la région rassemblés dans la société SAS Alliance Millevaches.

À la suite de ce coup de force un collectif d'opposants à ce projet s'est réuni à Peyrelevade le 24 novembre. Il a entendu et écouté poliment les porteurs du projet s'embrouiller en reconnaissant en toute naïveté qu'ils ont été l'objet de manœuvres qu'ils ne maîtrisent pas. Ils se consolent en se persuadant de rester majoritaires dans le capital du centre d'engraissement. Pendant que les deux sociétés productrices d'énergie en photovoltaïque et en méthanisation verseront un modeste loyer à la communauté de communes des Sources de la Creuse et à la société SAS Alliance Millevaches tandis qu'ils enrichiront le lobby de leurs actionnaires qui se moquent comme d'une guigne de mettre des agriculteurs sur la paille, à plus ou moins court terme.

À l'occasion de la visite préfectorale on découvre mieux les manipulateurs de cette escroquerie à l'information



citoyenne. Pierre Chevalier l'ex président corrézien a présenté son bébé comme "un projet économique d'intérêt général et n'entend pas se laisser faire par des gens (le collectif des opposants) qui sont là pour détruire l'économie française". Il a simplement omis de rappeler que ce projet est conduit depuis belle lurette par la Société Vitréenne d'abattage (SVA-Jean Rozé) filiale d'Intermarché sous la houlette de son bras droit l'ex directeur de la chambre d'agriculture de Corrèze. Maintenant libéré de ses charges corréziennes celui-ci, depuis un placard doré du ministère de l'Agriculture, continue à défendre, entre autres, les intérêts d'Intermarché. À titre d'exemple, il a signé en février 2014 pour le conseil général de l'alimentation, l'agriculture

et des espaces ruraux (CGAAER), un rapport sur "la restructuration de la filière pêche du port de Boulogne". Rappelons pour mémoire qu'Intermarché gère plus de 80 % de la flotte de pêche française ! Peut-être faut-il demander à son ministre de tutelle quel jugement il porte sur un conflit d'intérêt dans les attributions d'un haut fonctionnaire au service de l'État ? Au cours de la réunion du 24 novembre, n'en déplaise à Pierre Chevalier et au préfet complaisant, un autre modèle d'élevage pour le plateau de Millevaches a été proposé et débattu à partir d'exemples réels. Il rejoint les propositions développées par Marc Dufumier dans le cadre de la journée d'économie sociale et solidaire organisée par le conseil général le 13 novembre

à Sainte-Feyre. Avec conviction et fermeté cet agronome chevronné a présenté l'urgence et les conditions à promouvoir pour un autre modèle d'agriculture. Malheureusement les conseillers généraux, à l'exception d'un des opposants au projet, n'étaient plus dans la salle pour entendre ce message. Ils ont perdu l'occasion de se mordre les doigts pour leur vote d'approbation et d'assistance financière à l'atelier des 1000 broutards. Mais ils ont donné leur caution à Intermarché pour la réalisation, en Creuse, de son atelier de production de viande industrielle pour le marché de seconde qualité du Maghreb.

Alain Carof

Vers une coordination inter-associative

Des associations de la Montagne limousine, alertées par leurs difficultés croissantes dans leurs relations aux partenaires institutionnels et financiers, ont lancé un appel pour l'impulsion d'une dynamique associative collective, invitant les associations à se retrouver pour une journée de mobilisation qui a eu lieu le 6 octobre 2014.

Cet appel, relayé par IPNS, mettait l'accent sur la volonté de se fédérer, de partager ce qui nous rassemble, nous, les associations ancrées sur notre territoire de vie et œuvrant pour sa dynamique, au-delà de nos différences et de nos spécificités.

C'est ainsi que trente acteurs associatifs représentant vingt-six associations de développement local, culturelles, d'accueil, d'hébergement, de solidarité, de formation... ont mis en lumière ensemble les apports et les rôles des associations, ainsi que leurs difficultés. Lors de cette rencontre, le groupe s'est accordé sur des constats : nos structures sont vecteur d'engagement politique, créent du lien dans une dynamique participative pragmatique et démocratique, impulsent une économie (sociale et solidaire), vivent et font vivre le territoire et répondent collectivement à des besoins humains, sociaux, économiques et transversaux, prenant parfois le relais des services publics. Les associations sont capables de créer et d'inventer, "d'innover", de s'adapter et d'expérimenter et sont ainsi une force de

proposition indépendante et autonome. La baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales (28 milliards d'économie annoncée d'ici 2017) laisse redouter une crispation des financements publics des associations, sur tous les territoires, menaçant les dynamiques citoyennes et locales, et de nombreux emplois (265 000 emplois associatifs pourraient être supprimés d'ici 2017 selon le Collectif des Associations Citoyennes).

Dans ce contexte, les rôles joués par la société civile organisée sont aujourd'hui mis à mal par un certain nombre de difficultés partagées : une relation aux institutions qui oscille entre lourdeur administrative et logique de "cases", la reconnaissance limitée des projets et une lecture obscure du fonctionnement de ces institutions. Nos structures sont également soumises aux jeux des politiques locales et des orientations politiques actuelles, entre culture du résultat et esprit d'entreprise, instrumentalisation des associations, visions diverses du développement du territoire et une

logique de métropolisation inquiétante. Les associations se trouvent dans une situation de dépendance économique et peuvent être happées par une logique de compromis et de mise en concurrence.

Que faire de ces constats ?

Des pistes concrètes d'actions sur des sujets tels que la mutualisation, la subvention, les alternatives économiques, la mobilisation collective et publique ont été identifiées.

Deux groupes se sont emparés de certaines des pistes : le premier travaille à la rédaction d'une lettre ouverte, puis d'un scénario "Si les associations n'existaient plus". Le second travaille sur un annuaire partagé des besoins et des moyens mutualisables. Un guide de la subvention (pour les élus) est également en cours de réflexion.

Un outil a été créé pour cette dynamique : le site *associations-nous*, sur lequel se trouvent des documents ressources, que chacun peut enrichir, en demandant des codes d'accès. A venir sur ce site commun, un espace d'échanges qui permettra de se partager des informations et des actualités.

Vers une coordination inter-associative

C'est la conclusion de cette journée. Les associations ainsi regroupées souhaitent travailler ensemble lors de rencontres régulières, organisées de manière tournante.

La prochaine rencontre se déroulera le vendredi 23 janvier, de 15h à 20h30, à Lacelle (salle polyvalente). Elle fera suite, notamment, au travail mené sur la mutualisation, l'avancée de la lettre ouverte et du scénario-fiction.

La force d'une coordination inter-associative est la coopération, le défi est à l'ouverture, à la complémentarité ! Ce que nous partageons avant tout, c'est une vision de la ruralité active ! "Faire corps" est important. Au-delà des associations, les habitants et les structures locales de différentes natures sont aussi concernés par la dynamique territoriale défendue.

Pour vous tenir informé-e-s ou rejoindre le mouvement :

contact@associations-nous.com

Clémence Rique

Du rififi dans les communautés de communes

Le chambardement territorial incarné par les regroupements de communautés de communes et la réforme des régions n'a pas fini de bouleverser la donne dans nos territoires. La nouvelle communauté de communes Creuse Grand Sud l'a constaté avec un mouvement populaire véhément suscité par un cafouillage fiscal qui a révélé des dysfonctionnements en termes de gouvernance et de projet. Du côté de la communauté de communes de Bourgneuf Royère, c'est l'effet « métropolisation » qui joue, à sa petite échelle, comme en témoigne notre article page 5. Même au niveau communal (voir à Remprat, page 5), la question du fonctionnement du pouvoir local est posée, maintenant que son maire (qui n'habitait déjà pas la commune) gèrera les affaires communales depuis la région parisienne où il est parti vivre et travailler, six mois après son élection !

Creuse Grand Couac



Le regroupement des communautés de communes du Plateau de Gentioux (6 communes, 2 214 habitants) et d'Aubusson Felletin (17 communes, 10 768 habitants) avec les communes de St Sulpice les Champs (386 hab.), Croze (190 hab.) et Gioux (174 hab.) a donné naissance le 1er janvier 2014 à la pompeusement nommée communauté de communes Creuse Grand Sud. Lors de son passage à Aubusson l'an dernier, Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, avait salué les élus qui préparaient cette fusion : "Ce que vous faites est exemplaire !"

Un détonateur fiscal

Ce qui a été exemplaire, c'est la mobilisation d'une partie des habitants du territoire lorsqu'en septembre ils ont reçu leur feuille d'impôts fonciers : + 20% d'augmentation ! Raison invoquée : l'harmonisation des taux d'imposition entre les deux anciennes com com. L'ensemble des élus l'avaient votée, mais en prévoyant un lissage sur plusieurs années, lissage que l'administration fiscale jugeait non conforme à la loi et qui s'est donc traduit sur les impôts d'une grande partie des communes (en particulier celles du Plateau de Gentioux) par cette hausse spectaculaire. Bronca, assemblée d'habitants à Faux-la-Montagne en septembre, lettres et appels de certains administrés à leurs maires, tout cela a fini par l'invasion du conseil communautaire du 30 septembre 2014 à Aubusson, par 150 à 200 habitants re-

montés et décidés à dire leur mécontentement. Mais, ce n'est pas que la hausse des impôts qui les ont fait agir. C'est d'apprendre que depuis plusieurs mois le président de la communauté de communes, Michel Moine, savait que le lissage était impossible, et que cela ne lui posait aucun problème. A tel point que le 9 septembre il adressait une lettre à ses collègues maires pour leur expliquer ce qu'ils devraient dire si certains de leurs administrés s'inquiétaient d'une hausse des impôts trop importante. Quelques élus du Plateau sont montés au créneau pour protester avec véhémence devant cette rétention d'information, les habitants ont râlé, et ce qui était impossible à la mi septembre (le lissage sur plusieurs années) le devenait soudain à la fin du mois !

Moine se moque du monde !

Le 14 octobre, dans une lettre adressée à l'ensemble des habitants, Michel Moine (le même qui entérinait dans sa lettre du 9 septembre la hausse brutale des impôts) essayait de faire croire qu'il était à l'origine du revirement de l'administration fiscale : "Considérant que ce refus de l'administration fiscale conduisait à des augmentations brutales des montants de ces taxes (NDLR : 20% environ) et parce que ce n'était en rien le choix formulé par les élus à l'unanimité (NDLR : vrai), j'ai pris l'initiative d'engager immédiatement une négociation avec M. le préfet et M. le directeur départemental des Finances

publiques (NDLR : Faux ! Flagrant délit de mensonge ! Pas "immédiatement", puisque Michel Moine était au courant de la situation, de son propre aveu, "courant juin" et que selon ses propres dires lors du conseil syndical du 30 septembre, il est allé voir le préfet à ce sujet le vendredi 26 septembre). J'ai obtenu (NDLR : le feu aux fesses !) l'accord de l'État de prendre une nouvelle délibération en lieu et place de la précédente afin de rétablir un niveau de fiscalité et une progressivité acceptables" Bref, poussé par la colère de quelques (rares) élus et d'une partie de la population, le président a bien dû agir et tente a posteriori de tirer les marrons du feu à son avantage...

Une lettre sans réponses

Mais cette "révolte fiscale" a vite dépassé cette seule dimension. Quelques semaines et assemblées d'habitants plus tard (à Aubusson le 6 octobre, à Croze le 9 octobre), une lettre ouverte était envoyée à l'ensemble des conseillers communautaires de la com com. Nous la reproduisons ci-dessous. Elle précise bien les questions posées par les habitants à leurs élus. Cette lettre a été envoyée le 31 octobre. Au 8 décembre, où nous écrivons ces lignes, elle n'avait toujours pas reçu de réponse...

Michel Lulek

Lettre ouverte de citoyens

suite au mouvement de protestation contre le fonctionnement actuel de la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Lors de la réunion de la communauté de communes du 30 septembre 2014, la présence massive d'habitants couvrait un large éventail de la population : jeunes et moins jeunes, de tous horizons politiques et culturels. Cette présence avait été décidée à l'occasion d'assemblées d'habitants rassemblant une large population. Si le motif initial du mécontentement et de l'incompréhension concernait la mise en œuvre de la nouvelle fiscalité, il pointait également de nombreux dysfonctionnements au sein de la com com :

- Blocage de l'information (pourquoi avoir attendu le 9 septembre, pour informer les maires sur la question des impôts ?) ;
- Absence de perspective quant à l'utilisation des impôts sur le territoire ;
- Absence de projet de territoire clairement exprimé ;
- Fonctionnement démocratique jugé insatisfaisant ;
- Rupture du lien de proximité avec les habitants ;
- Fonctionnement technocratique de l'institution ;
- Dégradation des liens entre les salariés et les élus.

Depuis, des élus et des habitants se sont réunis à plusieurs reprises pour examiner les conditions d'une sortie par le haut des graves divergences qui les ont opposés à la présidence sur les questions fiscales et plus fortement encore sur la question de la gouvernance communautaire.

Il est urgent de définir :

- La stratégie à long terme de notre nouvelle communauté de communes : ses objectifs et la prise en compte des différentes réalités d'un si vaste territoire ;
- La gestion de cette institution : les rôles et la place du président, des vice-présidents, des élus titulaires et suppléants, le fonctionnement des commissions, la transparence des décisions, les moyens de communication et d'information, les modalités de discussion et de vote, la formation des élus (pour mieux comprendre la fiscalité par exemple), les liens avec les conseils municipaux et la population, la révision des statuts et la rédaction concertée du règlement intérieur ;
- Le travail des salariés : redonner du sens à leur engagement, s'appuyer sur leurs compétences, favoriser le travail horizontal et en réseaux, casser les fonctionnements pyramidaux et stérilisants, éviter les conflits d'intérêts (pas de personnel qui soit à la fois à la Com com et à la mairie d'Aubusson !) ;
- Une politique publique qui soit aussi la mise en œuvre des initiatives de la population, des associations, des entreprises, et non la simple gestion administrative du territoire.

Nous proposons donc de discuter dans les meilleurs délais des points suivants :

- Faire une évaluation collective et ouverte, avec toutes les parties concernées, des dix premiers mois de fonctionnement de l'intercommunalité : voir ce qui va, ce qui ne va pas, qu'il s'agisse de l'activité, des élus, de l'administration, des salariés ;
- Commencer à élaborer des objectifs communs dont la finalité serait d'aboutir à un projet de territoire approprié par chacun ;
- Faire le point dans six mois de l'avancement de cette démarche.

Cette façon de voir l'activité communautaire revaloriserait le rôle des élus et permettrait d'impliquer les habitants dans la vie de leur collectivité.

Nous affirmons ici notre volonté de faire de notre communauté de communes un territoire où il fait bon vivre, et où nous déciderons ensemble de notre avenir.

Discutons-en !

Arnaque à la démocratie à Rempnat

Nous avons déjà émis l'hypothèse, un peu datée, que les élections peuvent dans certaines circonstances devenir des pièges à cons. Cela vient de se confirmer de façon caricaturale à Rempnat où le maire nouvellement élu témoigne de son attachement sans borne pour sa commune en déménageant à Paris d'où, bien sûr, il administrera les affaires municipales sans le moindre problème !

En mars dernier, lors de la campagne électorale, M. Gardelle avait assuré "être à fond pour Rempnat", alors qu'il habitait Limoges, qu'il se présentait en tête de liste dans une commune où il n'était pas inscrit, et en sachant qu'au mieux, il serait présent à la mairie 3 heures par semaine le samedi matin !

Cette situation aurait pu se concevoir à la rigueur, si une équipe de choc était à ses côtés ! Jusqu'à présent, cette belle équipe, élue avec force médisance et forfanterie, brille par son inaction et sa passivité.

C'est que M. le Maire est un "manager" qui n'a besoin de personne pour s'occuper d'une si petite collectivité ! Son programme d'ailleurs, était à la hauteur de ses ambitions et se résumait à gagner les élections par tous les moyens, y compris la plus puante démagogie, dans le but d'éliminer la maire en place. Aucune vision d'avenir, aucun projet concret : juste six ans de **vacance** en somme !

Et donc, ce qui devait arriver arriva : sur un siège éjectable à Limoges, depuis la défaite d'Alain Rodet, Monsieur le nouveau maire de Rempnat est à son tour "limogé". Si sa carrière professionnelle est une affaire privée qui ne regarde que lui, en revanche son maintien au poste de maire relève, dans ces conditions, de la pure trahison envers les habitants de sa commune. Au moment où nous écrivons cet article, le maire n'a pas eu la correction d'annoncer son départ à ses administrés ; les élus en place rasent les murs, et une chape de plomb semble être tombée sur Rempnat.

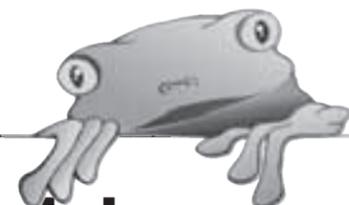


Et les habitants devraient se satisfaire de cette équipe fantôme, et assister sans rien faire à la mort lente de leur commune ? Voilà une question qui pourrait donner à réfléchir. Mais poser des questions à Rempnat, comme dans d'autres communes, n'est plus envisageable. "Ne pas faire de vagues"

est souvent le credo de beaucoup d'élus locaux.

Un collectif d'habitants s'est constitué pour tenter de faire entendre une autre voix, et veiller à ce qu'un minimum de démocratie puisse s'exprimer dans leur commune.

Collectif d'habitants de Rempnat



Bourganeuf, la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le boeuf.

Une Grenouille vit un boeuf Qui lui sembla de belle taille.

Peut-être ne le saviez vous pas, habitants du territoire de la communauté de communes Bourganeuf - Royère de Vassivière, mais la commune de Bourganeuf est un pôle structurant qui resplendit sur l'entièreté du territoire de la communauté de communes. La porte d'entrée. L'épine dorsale. Cette position à part, expliquée par le rayonnement de Bourganeuf, justifie à elle seule les investissements réalisés ou prévus par la communauté de communes ou par la commune de Bourganeuf sur le territoire de Bourganeuf.

Elle qui n'était pas grosse en tout comme un oeuf, Envieuse s'étend, et s'enfle, et se travaille

Ainsi, il y a cinq ans, 1 839 195 € ont été investis pour entièrement refaire le hall de l'élevage, pour pouvoir le chauffer en hiver, pour pouvoir accueillir spectacles et matchs sportifs (financement à hauteur de 847 000 € par la communauté de communes).

Mais un pôle structurant de 2 830 habitants tel que Bourganeuf peut-il se contenter d'une seule salle de spectacle... Où donc organiser un concert pour 700 personnes debout ? Qu'à cela ne tienne, la communauté de commu-

nes est là pour vous aider et investir à votre place. Dans l'ordre, la communauté de communes prend la compétence "création et gestion de salle culturelle intercommunale" le 10 avril 2013, puis décide d'investir 1 042 230 € le 12 novembre 2013 (285 839 € d'autofinancement). Le cinéma de Bourganeuf est un peu vieillissant. La communauté de communes est là, elle prend la compétence "cinéma" en décembre 2011 et hop 525 860 € supplémentaires investis à ... Bourganeuf (depuis, 595 835 € ont déjà été dépensés, dont plus de 200 000 € d'autofinancement... et ce n'est pas fini)

Pour égaler l'animal en grosseur, Disant : Regardez bien, ma soeur ; Est-ce assez ? dites-moi ; n'y suis-je point encore ?

La communauté de communes a pris aussi la "compétence d'aménagement numérique du territoire", et pour cela sollicité le syndicat mixte Dorsal (qui intervient sur l'ensemble de la région Limousin). Relier 1 500 foyers bourganiauds à la fibre optique pour 905 000€ (soit 603€ par foyer), ce n'est pas favoriser Bourganeuf, c'est Dorsal qui l'ordonne pour pouvoir percevoir 70% de subvention européenne. Relier 220 foyers de Faux-Mazuras, Saint-Amand-

Jartoudeix et Montboucher au haut débit pour 336 000€ (soit 1527€ par foyer), c'est Dorsal !. Relier quelques habitants de la même communauté de communes à ... internet (certains villages du sud de la Communauté n'ont pas accès à internet), le conseil communautaire décide majoritairement que cela peut attendre... 2020 ! Par contre, le conseil communautaire du 8 juillet 2014 a décidé d'investir 32 500 € pour les habitants de... mais non! je blague, 32 500 € pour que les entreprises Cosylva et Tartière aient un accès rapide par fibre optique à internet... (15% d'autofinancement pour ce dossier "très haut débit").

Nenni. M'y voici donc ? Point du tout. M'y voilà ? Vous n'en approchez point. La chétive pécore S'enfla si bien qu'elle creva.

Tout ceci est bien, mais face à tant de dossiers, les cerveaux manquent. Donc, on évoque en conseil communautaire (28 août 2014) la surcharge (réelle) de travail pour les salariés, parce que la communauté de communes a trop de compétences, contre son gré évidemment. Donc, la communauté de communes embauche, et augmente la masse salariale de 59 088 €. Non, elle n'a pas pris trop de compétences, pas du tout, cela lui a été imposé...

Le monde est plein de gens qui ne sont

pas plus sages : Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs, Tout petit prince a des ambassadeurs, Tout marquis veut avoir des pages.

Et cet accroissement exponentiel de projets et d'investissements à Bourganeuf sont votés unanimement par le conseil syndical, y compris par les représentants des communes du sud de la communauté de communes.

Jean-Pierre Régis
Saint-Pardoux-Morterolles

P.S.: L'auteur de ces lignes s'excuse mais, par manque de place, n'ont pas été évoqués les projets de la communauté de communes validés en conseil le 7 octobre 2014 : le musée de la Tour Zizim pour 800 000 €, l'étude pour la création d'un complexe d'hébergements touristiques et d'une piscine d'été pour 45 000 €, le nettoyage du Thaurion à Bourganeuf pour 200 000 €, les dix logements intergénérationnels pour 2 270 000 €, la construction d'un "hôtel d'entreprises artisanales" pour 391 000 €.

Tous ces projets irradieront vos communes depuis... Bourganeuf. les chiffres sont HT et sont issus du site internet de la communauté de communes (<http://www.cc-bourganeuf-royeredevassiviere.fr/Deliberations->) ou des documents disponibles en conseil communautaire.

La dynamique associative à la rencontre des politiques territoriales

En 2006 l'association Quartier Rouge se crée sous l'impulsion d'initiatives réunies autour des ateliers de la Gare de Felletin. Ce quartier alors réinvesti par des entreprises, des artistes et des artisans fait émerger une nouvelle dynamique économique et solidaire sur laquelle s'appuie Quartier Rouge pour contribuer au développement du territoire par le dialogue culturel et la production artistique.

Produire sur un territoire...

Depuis 2007 l'association soutient et accompagne des projets artistiques et des actions culturelles sur le Limousin et notamment sur le territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches. Parmi ces projets : les trois volets des Marches Sonores de Pierre Redon sur l'eau autour de Felletin, Faux-la-Montagne et le dernier en cours de réalisation entre les sources de la Vienne et l'Estuaire de la Loire. Avec le collectif du Mur de la Mort MDLM, Quartier Rouge porte des événements et des créations. L'été dernier le festival Au pied du Mur, organisé en partenariat avec de nombreuses associations a accueilli sur le site du Pont de Senoueix près de 800 personnes et de nombreux artistes.

En octobre, l'Hypothèse du 4x4, micro architecture mobile de l'artiste Johanna Fournier a été inaugurée. Réalisée avec des étudiants et professeurs du LMB, cette structure de 2 x 4 mètres montée sur une remorque a pour vocation d'être mise à disposition des associations et collectivités. Démontable et modulable sous la forme d'une scène couverte, de tables et d'assises, elle peut accueillir : concerts, spectacles, ateliers, projections, expositions... Autour de cette structure, Quartier Rouge développe actuellement la PAM (Petite Agence Mobile) : un espace itinérant d'enquête et d'intervention artistique dans l'espace public. Une fois par mois l'équipe de la PAM ira à la rencontre d'une commune du PNR et proposera à ses habitants d'engager un dialogue à partir des récits qui les lient au territoire. De ces récits, l'équipe de la PAM et des artistes invités proposeront des oeuvres, des lectures, des films qui serviront de support à l'émergence d'une production collective.

Si au départ le travail de Quartier Rouge concerne essentiellement l'accompagnement et la production de projet artistique : montage de dossier, recherche de financement, de partenariat, suivi administratif et logistique, ses ambitions se sont toujours situées au-delà de ces compétences techniques. Ce sont les dynamiques de production qui sont au cœur de son projet ; à savoir comment on produit, dans quel contexte et avec qui ?

... Et rejoindre les représentations de la société

Les stratégies de développement territorial sont les endroits où se concrétisent



Gare de Felletin - David Franqueville

les choix d'investissements publics pour les années à venir. Les chartes de pays, de parc, les programmes européens font l'objet de concertation et de proposition de la part de la société civile. Il est important de ne pas se laisser dessaisir de ces espaces démocratiques, et d'y construire des propositions alternatives s'appuyant sur les actions et les expériences existantes. Sans quoi les acteurs risquent de devenir les prestataires et non plus les partenaires d'un tissu culturel riche et diversifié, indispensable à la vie du territoire. C'est ce tissu que devraient accompagner les politiques locales. Cet écosystème territorial, par sa diversité et sa complémentarité permet à chacun des acteurs de contribuer à l'existence et à la dynamique d'un ensemble.

Les crispations politiques et les séparations culturelles actuelles révèlent assez bien les difficultés que nous avons de saisir et de prendre en compte la diversité des représentations en jeu dans notre société.

Bien souvent deux tendances antagonistes émergent de ces résistances. La première issue d'un certain conservatisme avec une cristallisation autour des patrimoines ou d'une identité qui se reconnaît dans ses liens aux schémas traditionnels. La seconde d'influence progressiste, souvent accaparée par le capitalisme, qui soutient les industries créatives, le marché de l'art, le numérique et une forme de standardisation. Or

on sent bien la nécessité de penser au-delà de cette binarité et de considérer la simultanéité d'existence d'une diversité bien plus grande de ses représentations. L'enjeu est bien de contribuer au renouvellement du regard que nous portons sur notre environnement et d'affirmer un pouvoir d'agir dans notre quotidien en lien avec la société.

Oui, mais avec qui ?

C'est dans la relation au public que le déplacement est le plus significatif et délicat à envisager, car ce n'est pas à la question "pour qui ?" qui met à l'œuvre une logique de diffusion, mais bien à la question "avec qui" qu'il s'agit de répondre. C'est là où le travail est compliqué surtout lorsqu'il s'agit d'intervention dans l'espace public.

Le projet de réhabilitation de la gare de Felletin en est un bon exemple. En 2011, Quartier Rouge et la Draisine express ont signé un protocole d'accord avec la Communauté de communes Creuse Grand Sud et la commune Felletin. Au programme : un projet de pôle intermodal d'échange porté par la commune, la réhabilitation des bâtiments portée par la Communauté de communes devenue propriétaire, un pôle culturel et économique porté par les associations, futures locataires des bâtiments.

Quartier Rouge a souhaité dans ce cadre travailler en amont pour une réappropriation des habitants autour du site. Elle a organisé des ateliers participatifs

avec pour objectif de sonder collectivement l'environnement historique, paysager, symbolique de la gare. Des étudiants de Master de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand ont été associés. Il s'agissait de mettre en avant la spécificité du site, de ses usages et de ses représentations mais aussi de permettre aux habitants de s'investir.

Ce projet aurait évidemment nécessité l'accompagnement ou au moins la présence de la collectivité qui n'a cependant pas souhaité reconnaître sa place dans ce processus, encourageant l'association à ne pas faire trop de bruit autour de sa démarche. Pendant ce temps, elle a acquis les bâtiments, voté un budget pour leur réhabilitation et même choisi des architectes sans que soient consultés les porteurs de projet. L'investissement de l'association avait pour but de construire un sens commun autour de cette réhabilitation. Il n'a pas trouvé d'écho auprès des représentants de la "puissance" publique que les mécanismes traditionnels du pouvoir ont éloignés de l'expérience sensible.

Des questions demeurent

Quelle considération les politiques locales ont-elles des acteurs du territoire ? Quels sont les espaces de rencontre possibles ? Que représentent ces politiques si elles ne reconnaissent pas les actions menées sur leur territoire, ou si elles ne les considèrent que d'un point de vue utilitaire, sans prendre en compte le cœur de leur proposition ? Les choix politiques correspondent-ils à une réalité vécue et par qui ? : à des besoins issus des territoires et comment sont-ils alors diagnostiqués ?, ou à des représentations issues des seuls représentants politiques qui influencent les choix selon leur pouvoir ? Sans toujours y apporter de réponse, Quartier Rouge considère qu'il est plus que jamais urgent de faire de la culture un espace de dialogue, un moteur de développement pour les personnes et le territoire et de la pratique artistique un levier d'intervention citoyenne et concertée dans l'espace public.

Pomme Boucher



APDM - Alexandra Teracher

Un big-bang territorial

Réforme des collectivités locales

À marche forcée, sans grand débat démocratique et dans le dos des élus locaux, le gouvernement procède à un charcutage sans précédent de l'organisation républicaine du territoire national. C'est du Sarkozy en plus radical, dont la réforme de 2010 avait mobilisé contre elle toute la gauche. Une grave recentralisation technocratique, à rebours d'une décentralisation démocratique et citoyenne, qui met à mal l'égalité entre les territoires.

Trois niveaux institutionnels nés de l'histoire républicaine de la France ont structuré la vie des territoires : la commune, le département, l'État. Voici que maintenant, après la loi sur l'affirmation des métropoles qui a créé treize monstres technocratiques dotés d'un grand nombre de compétences stratégiques et de financements retirés aux communes concernées, dont le rôle s'efface, le gouvernement prévoit un train de cinq grandes mesures.

1. L'intégration obligatoire des communes dans des intercommunalités

Ces intercommunalités seront de grande taille car elles devront à minima rassembler 10 000 habitants en zone rurale et plus de 300 000 en zone urbaine. Dans ce cadre et allégées de nombre de leurs compétences, les communes disparaissent comme principales structures de proximité. François Hollande a déclaré : "L'intercommunalité deviendra la structure de proximité et d'efficacité de l'action locale." En les intégrant à des échelons supérieurs (métropoles, intercommunalités) c'est la mort lente des communes que l'on vise.

2. La programmation à l'horizon 2021 de la disparition des conseils généraux

Les conseils généraux seront dans un premier temps vidés de leurs compétences. Ainsi, ampute-t-on la France de ses départements, l'un des échelons le plus efficace de sa démocratie institutionnelle, que l'on va réduire à une entité administrative sous l'égide des préfets.

3. La substitution aux départements du couple métropole-région

C'est ainsi que 13 grandes régions surdimensionnées verront le jour. Une réorganisation territoriale qui fait fi de l'histoire des territoires, de leurs réalités géographiques, culturelles et même économiques. Des régions, précisons-le, aux compétences sensiblement étendues avec un pouvoir d'adaptation normatif et contraignant pour l'ensemble du territoire concerné et dotées notamment des "outils pour accompagner la croissance des entreprises."

4. La suppression de la clause générale de compétence

Cette clause est la liberté pour les collectivités locales de pouvoir décider et mettre en œuvre des actions qui leur sont propres au-delà de leurs compétences strictes. Avec cette clause, les collectivités locales peuvent intervenir dans tous les domaines et, ainsi, être en mesure de favoriser des politiques de réduction des inégalités. Supprimer cette clause, c'est porter atteinte à leur libre administration, pourtant un principe constitutionnel.

5. L'encadrement et le contrôle de la dépense publique

C'est là une contribution, par l'austérité, à la baisse des investissements publics des collectivités qui génèrent pourtant 70% de l'investissement public du pays.

La décentralisation : c'est fini !

Ce bouleversement territorial qui marque la fin du processus de décentralisation, lourd de conséquences pour la vie quotidienne, pour la démocratie, s'expliquerait, dit-on, par une volonté de simplification administrative et une obligation d'économie budgétaire. Il n'en est rien. La réforme en cours répond à un projet politique en cohérence avec la logique néo-libérale d'une



Carte des 13 régions votée par l'assemblée nationale le 20 novembre 2014

Europe des régions. Il repose sur deux postulats. L'un est économique : dans le libre jeu du marché et d'une concurrence libre et non faussée, le projet organise une dé-territorialisation, re-territorialisation de l'espace économique français, avec une nouvelle hiérarchisation de cet espace afin de favoriser plus efficacement encore les politiques néo-libérales dictées par l'espace politique européen. Les territoires sont donc façonnés pour qu'ils soient en mesure de proposer des prestations et des services selon une masse critique suffisante pour être concurrentielle.

Une France à plusieurs vitesses

Le mode de gestion conçu consiste à mieux canaliser l'intervention des territoires pour la rendre attractive pour le marché et les groupes de la finance. Dans cette optique, et par le biais de l'austérité, l'objectif est également de privatiser autant qu'il est possible le service public. La porte est ainsi ouverte au dumping social et fiscal au cœur même de la République tandis que la mise en concurrence des territoires va inmanquablement proposer une France à plusieurs vitesses, a contrario de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national. Naguère des pans entiers de services publics ont été offerts à de grands groupes privés : hôpital, protection sociale, prisons, etc. Cela ne suffit plus. Ce que le système néo-libéral franco-européen vise, ce sont les 70% des investissements publics des collectivités territoriales qui lui échappent encore. Un des moteurs de la réforme Hollande-Valls trouve là sa combustion. Jean-Paul Huchon, président so-

cialiste de la région Île-de-France nous le dit : il s'agirait avec la réforme "de rendre plus efficace la déclinaison du Pacte de responsabilité sur les territoires."

La gouvernance aux technocrates

L'autre postulat est d'ordre politique. La réforme éloigne les citoyens des lieux de décision afin de contrecarrer au maximum leurs interventions dans les choix publics. Elle réduit le nombre des élus au profit d'une "gouvernance" technocratique. Le système capitaliste en crise a besoin d'institutions qui le soutiennent sans réserve et, à ses yeux, les élus locaux ne sont pas suffisamment fiables, dans la mesure où

ils doivent imposer aux populations des décisions impopulaires de nature à fragiliser leur réélection. Foin donc de la démocratie, place à la médiation des experts et à une "gouvernance" plus docile.

Le chamboulement territorial du gouvernement doit être dénoncé et combattu à tous les échelons du pays par les citoyens et par les élus. Il ne s'agit pas de rejeter toute réforme territoriale. Mais cela ne peut se faire sans un grand débat national et populaire. Et c'est au peuple de le trancher par référendum.

Roger Fidani

Des régions trop petites ?

La raison invoquée par les partisans de régions moins nombreuses est l'alignement de la France sur ce qui constituerait, en la matière, un modèle européen. Or ce modèle n'existe pas. Dans tous les pays qui nous entourent coexistent des régions de poids économique et démographique très différents. En Allemagne, la Rhénanie-Westphalie a 18 millions d'habitants, et la ville-Land de Brême 660 000 ; le PIB par habitant – pour une base 100 dans l'Union européenne à 27 États membres – varie de 137 en Bavière à 81,3 en Saxe-Anhalt. En Espagne, la Catalogne a près de 7 millions d'habitants et la Rioja moins de 300 000 ; le PIB va de 132 à Madrid ou 120 en Catalogne à 67,1 en Estrémadure. En Italie, il y a plus de 9 millions d'habitants en Lombardie, moins de 600 000 dans le Basilicate et 320 000 à Molise ; le PIB varie de 131 dans le Latium à moins de 70 dans les Pouilles. Le Limousin, avec 720 000 habitants et son PIB de 91,7 ne détonne pas dans ce contexte. Si la situation française s'écarte du modèle européen, ce n'est pas par la taille de ses régions, mais par la modestie de leurs pouvoirs, de leurs compétences et de leurs moyens : sur ce point, les rapports officiels sont discrets.

Robert Savy

(Extrait de *Émergence d'une région, le cas du Limousin, 2010*, p. 365).

Platopoly, le jeu qui vous initiera aux stratégies de développement du plateau !

Prenez les rênes du pouvoir local : devenez aménageur de votre territoire et développez le plateau de Millevaches !

A Vassivière investissez dans un feu d'artifice ou bien, pour le prix de 7 feux d'artifesse, dans un bloc sanitaire à Auphelle ! Allez faire le plein d'essence à la nouvelle station service en versant votre obole au groupe Picoty.

Misez sur le bon élu, au bon endroit : Vandembrouke sera-t-il à Limoges ou à Bordeaux ? Super bonus (+ 20%) en jouant la carte Moine ! Evitez les has been (Rodet en retraite ou Bernadette en goguette).

Attention ! N'investissez pas trop dans les gares... Elles sont presque toutes fermées.

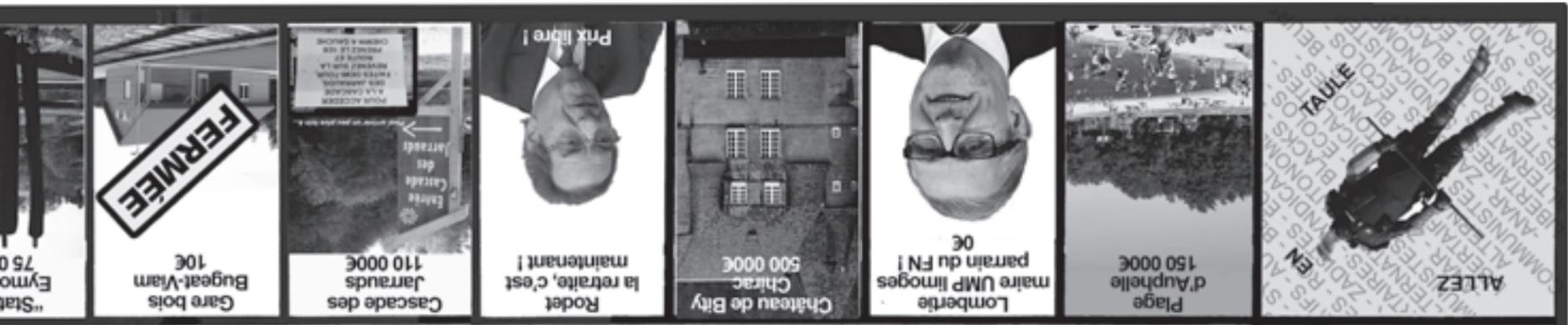
Essayez de ne pas tomber en prison et en cas de problème faites appel à la Caisse de communauté ou tirez une carte chance.

Amusez-vous bien tout de même...

Platopoly, le jeu des petits qui veulent jouer aux grands

The board game board features a central logo for 'CAISSE DE COMMUNAUTÉ' with the text: 'Vous êtes centre d'engrangement recevez 225 000€ des collectivités', 'Vous êtes une association, recevez 200€', and 'CAISSE DE COMMUNAUTÉ'. The board is surrounded by various cards and images:

- Top Row:**
 - Image of a tractor: 'Nos forêts ne sont pas garez-vous ailleurs !'
 - Image of a hand holding a bag: 'Sac à main Bernadette 2€'
 - Image of a man's face: 'Moine Mr +20% ! Prix libre'
 - Image of a man's face: 'Lande Puy de la Croix 180 000€'
 - Image of a boat: 'Jeu Broussas 122 000€'
 - Image of a building: '00€' and 'sers'.
- Left Column:**
 - Image of a man in a hard hat: 'Devine qui vient dîner ce soir ? Prix libre'
 - Image of a building: 'Maison PNR Millevaches 1 300 000€'
 - Image of a safe: 'CAISSE DE COMMUNAUTÉ'
 - Image of a building under construction: 'Poste de secours Broussas 888 300€'
 - Image of a train: 'Gare Chirac-Bellevue 2€'
 - Image of a house: 'Maison Martin Nadaud 550 000€'
 - Image of a group of people: 'Budget culture Région Limousin 0€'
 - Image of a shark: 'Avion présidentiel 10 000 000€ /an'
 - Image of a road: 'Routes St Martin-Château 45 000€ /an'
- Bottom Row:**
 - Image of a hand holding a card: 'SIMPLE PRISON VISITE'
 - Image of a car: 'Aire camping car Auphelle 52 300€'
 - Image of a train: 'Train de Vassivière 42 000€'
 - Image of a man: 'Vandembrouke président région prix libre Va Bordeaux'
 - Image of a hot air balloon: 'Montgolfière de Pérol-Dumont FLOP Retour case départ'
 - Image of a hot air balloon: 'Fête de Saint-A 110 000€' and 'Pour La Saint-Anou le plus grand feu d'artifice du monde.'
- Other Elements:**
 - A speech bubble on the right: 'oeuvre territoire serres co Je'
 - A speech bubble at the bottom right: 'à fait l'indigne ?'



Ensemble, nous allons au service du...
 re ! Nous devons nous...
 r les coudes et faire...
 n fiance au PNR !
 vous aime tous !

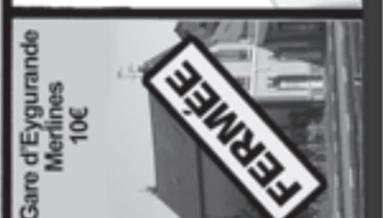
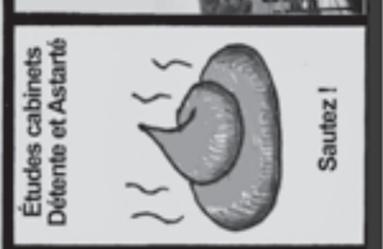


TOPOLY

CHANCE

Chance

Pas de bol, votre capital chance est épuisé depuis votre naissance... Essayez de rejouer, mais c'est pas gagné !



DÉPART

DONNEZ 40 000€ pour le voilier Picoty / Lac de Vassivière, chaque fois que vous passez ici

CADA : face émergée des politiques d'asile en France

Un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) a ouvert à Eymoutiers (voir pages 12 et 13). Un autre va ouvrir prochainement à Peyrelevalde (voir page 14). Pour comprendre dans quel cadre ces installations se situent, nous vous proposons une immersion dans le dédale des procédures auxquelles sont confrontés les demandeurs d'asile.

Le droit d'asile

En France, selon l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), le droit d'asile est "la protection qu'accorde un État d'accueil à un étranger qui ne peut, contre la persécution, bénéficier de celle de son pays". Ce droit est reconnu par la Constitution. Il ne s'applique qu'aux non Européens. La gestion des flux des demandeurs d'asile est régie par une multitude de textes et traités internationaux et européens. Si l'espace Schengen est un espace de libre circulation pour les ressortissants européens, il ne l'est pas pour les extra Européens et l'Europe tend actuellement à "externaliser" les réfugiés hors de ses frontières. En France depuis 2007, le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) a transféré la compétence en matière d'attribution du droit d'asile du ministère des Affaires Étrangères au ministère de l'Intérieur. L'Office de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) a la charge de ces populations.

Les demandeurs

Le demandeur d'asile est une personne qui fuit la guerre, les persécutions, la mort de ses proches, la torture, les viols... Il n'est pas toujours préparé à tout quitter et son voyage est parfois périlleux. Ce n'est pas un clandestin. Pour les pays d'accueil, c'est, en dépit des grands principes affichés, un indésirable, un fraudeur en puissance et sa présence n'est acceptée qu'au bout d'un véritable parcours du combattant.

Le nombre et la nationalité des demandeurs d'asile varient au fil des années en fonction de l'actualité internationale : de 60 000 dans les années 1990 (en lien avec l'éclatement de l'ex URSS et des guerres des Balkans qui ont suivi) il a fluctué selon les années de 20 000 à 55 000. En 2013 la nationalité dominante pour l'Union européenne est (sans surprise) syrienne. En France, en 2010, les réfugiés représentaient 4 % de l'immigration légale. En 2013 sur 66 000 demandeurs d'asile l'OFPRA et la CNDA (cour nationale du droit d'asile) ont accordé un peu plus de 11 000 asiles. L'augmentation des demandes

d'asile mise en exergue ces dernières années est à relativiser : s'il est vrai qu'elle augmente, elle n'a pas rattrapé les chiffres des années 1990.

Les CADA

Les CADA ont vocation à héberger les demandeurs d'asile pendant l'étude de leur dossier par l'OFPRA et, en cas de recours, la CNDA. L'entrée en CADA est subordonnée à l'obtention d'une autorisation temporaire de séjour (ATF) comme le résume rapidement le schéma ci-dessous. Mais obtenir ce sésame n'est pas chose si facile !

Les CADA sont financés par l'État à travers les préfetures qui en fixent la tarification. Leur gestion est déléguée à une association ou une entreprise via un appel d'offre et donne lieu à la signature d'une convention. Les organismes gestionnaires sont de deux types : des associations militantes qui se sont professionnalisées (comme ce sera le cas à Peyrelevalde) ou des sociétés d'économie mixte, comme à Eymoutiers.

En 2013 ont été créées 2 000 places de CADA portant leur nombre à 21 410 pour environ 33 000 demandeurs admis au

séjour. Il s'agit de réduire la concentration des flux sur certains territoires (41% des demandes arrivent en Île de France). De plus les demandeurs qui n'ont pas de place en CADA sont hébergés dans des dispositifs d'urgence extrêmement onéreux et l'accompagnement dont ils bénéficient pour leurs démarches est souvent sommaire. Les personnes hébergées en CADA ont un taux de réponse positive à leur demande deux à trois fois plus importante que l'ensemble des demandeurs, du fait d'un meilleur accompagnement mais aussi d'une sélection à l'admission. C'est donc dans cette double logique d'amélioration de l'accueil, de réduction des coûts mais aussi de meilleure répartition sur le territoire que s'inscrit l'ouverture de ces nouvelles places et que se sont montés les CADA d'Eymoutiers et de Peyrelevalde.

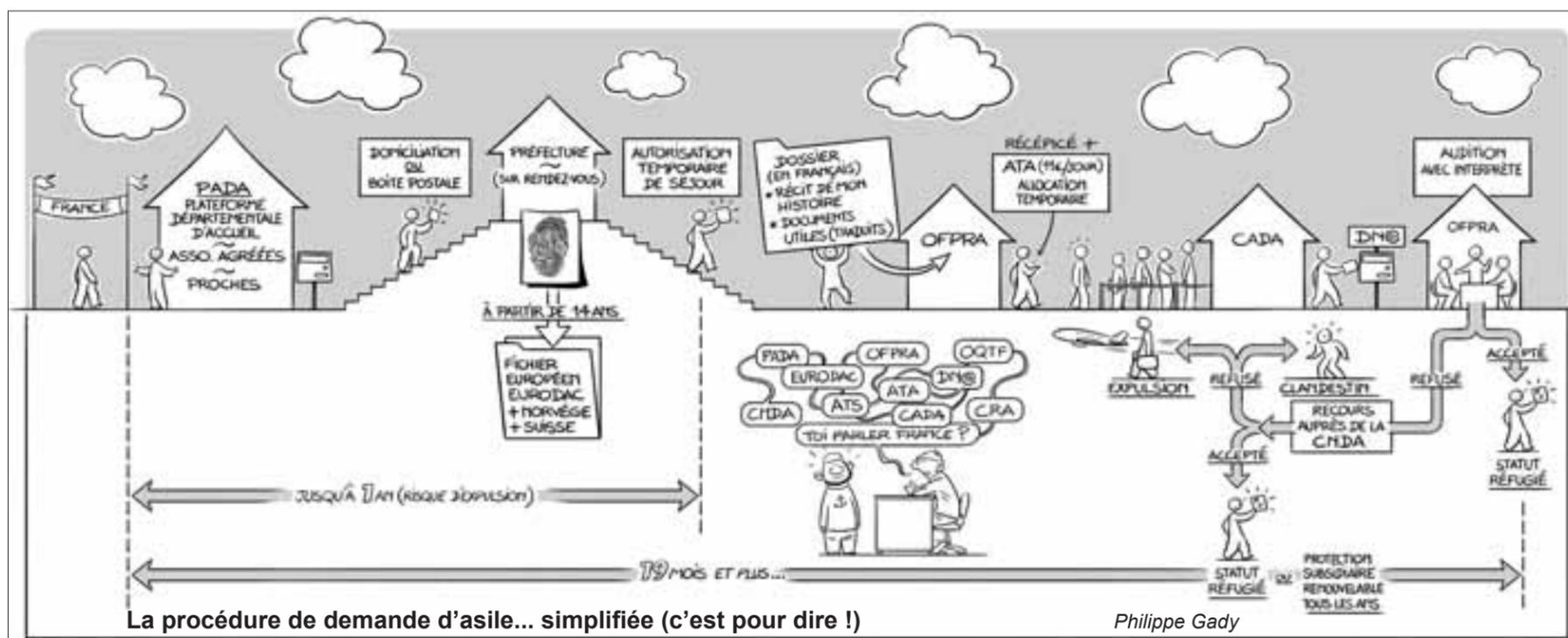
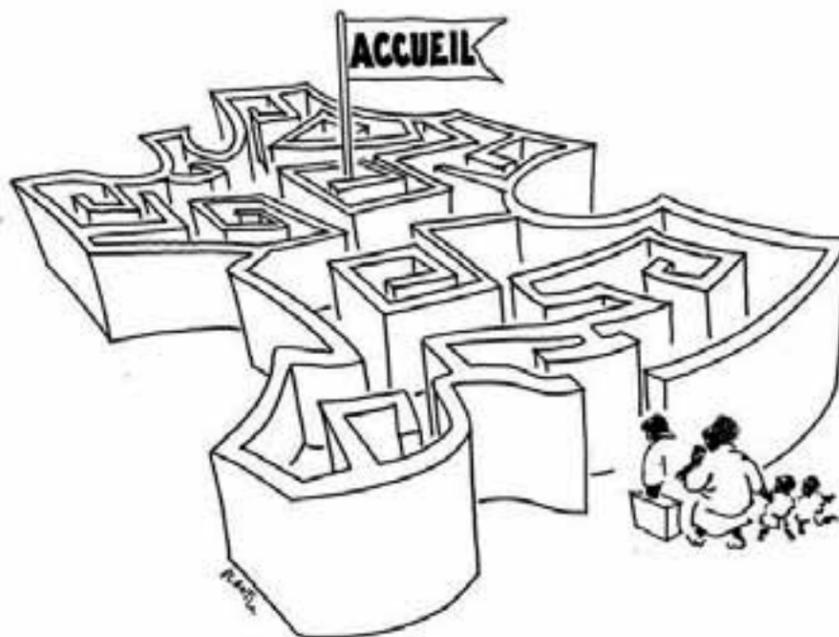
En dépit de cette augmentation, le nombre de places en CADA reste très insuffisant du fait de la durée des procédures et donc des séjours. Les délais d'attente sont très longs et seuls un tiers des admis au séjour pourra en bénéficier. Les célibataires n'y ont quasiment pas accès.

Un rouage du système de contrôle des demandeurs d'asile

Les CADA sont totalement subordonnés aux préfetures et du fait de l'obligation de transmettre les informations sur l'état des procédures, ils contribuent à une meilleure localisation des demandeurs d'asile, plus faciles à expulser en cas de rejet de leur demande, plus faciles à repérer en campagne qu'en ville... La professionnalisation des encadrants au détriment de l'aspect militant, l'arrivée sur le marché de gestionnaires plus axés sur l'aspect managérial qu'humain pose la question à terme, du soutien apporté. Il suffit de comparer les pages d'accueil d'ADOMA (gestionnaire du CADA d'Eymoutiers) et de Forum Terre d'Asile (gestionnaire du CADA de Peyrelevalde) pour s'en rendre compte. Cette question est d'autant plus importante que le budget accordé aux CADA se décide au niveau national et qu'on peut craindre que la priorité aille aux moins disants. Le soutien et les aides financières sont strictement contingentés. Beaucoup de ces aides ne sont pas une obligation, comme le montre l'utilisation systématique, dans la circulaire qui régit actuellement les CADA, du verbe pouvoir (et non devoir)... On peut également s'interroger sur les critères de l'attribution de la prime d'intéressement promise à certains directeurs. Enfin, la gestion des places en CADA étant nationale, une personne peut se voir proposer une place à l'autre bout de la France, devant abandonner les liens qu'elle a pu commencer à tisser, réalisant par là un deuxième exil.

Les demandeurs d'asile ayant déposé leurs empreintes digitales, figurant dans divers fichiers, soumis au règlement intérieur de leur CADA et surtout en attente d'une décision vitale, risquent peu d'être des fauteurs de troubles. Les braves gens peuvent dormir tranquilles ! A contrario, l'arrivée d'un CADA en zone rurale est parfois l'occasion de redonner vie au village comme en Lozère, à Chambon-le-Château. C'est la possibilité d'une ouverture, de rencontres.

Dominique Alasseur



L'asile en France : un parcours du combattant pour le demandeur d'asile

Les demandeurs d'asile sont confrontés à des démarches complexes, à la méfiance de l'administration et à des procédures qui ne semblent être faites que pour produire des clandestins.

Les missions des CADA

L'accueil et l'hébergement.

L'hébergement est à la charge du CADA. Il peut être individuel ou collectif. Le résident doit signer un contrat de séjour et accepter le règlement intérieur. En cas de non respect, le résident est exclu et le gestionnaire en informe la préfecture. L'entretien des locaux est à la charge du résident mais le CADA peut intervenir en cas de mésusage. Une caution d'un maximum de 300 € peut être demandée.

La scolarisation des enfants et l'organisation d'activités socioculturelles au profit des résidents.

Il s'agit de l'aide aux démarches pour la scolarisation et l'organisation des trajets des enfants, l'accès au soutien scolaire (associations locales ou services de l'Éducation nationale), la mise en place d'activités en utilisant les possibilités locales offertes par les municipalités (centres aérés). Pour les adultes "il s'agit de pallier à l'inactivité des personnes hébergées" (sic !) et de "faciliter la connaissance et la compréhension des règles de vie en France".

L'accompagnement administratif social et médical

Il s'agit de favoriser l'accès aux soins physiques et psychologiques : affiliation à la CMU, accès à la PMI pour les enfants. Ouverture d'un compte bancaire si possible. D'un point de vue administratif : soutien à la procédure OFPRA et CNDA en apportant toutes informations sur la procédure d'asile. Sur le plan financier, les résidents touchent une allocation mensuelle de subsistance. Les CADA peuvent participer aux frais de vêtiture, aux assurances scolaires, aux frais de cantine, sous réserve d'une participation de la famille. Ils peuvent prendre en charge les frais de déplacement pour les démarches administratives, de santé. Ils peuvent prendre en charge certaines dépenses liées à la procédure d'asile : frais de déplacement, traductions, interprète. Ils ne prennent pas en charge les frais d'avocats ni les dépenses de santé, hors urgence.

La gestion de la sortie du centre quelque soit la réponse à la demande d'asile

Tous les demandeurs ne verront pas leur demande aboutir. Les CADA "doivent, tout au long de leur séjour préparer les résidents au rejet de leur demande et les informer des procédures d'aide au retour". A la fin des procédures, au bout de nombreux mois, les personnes doivent quitter le CADA dans un délai d'un mois. Ceux qui ont obtenu une réponse positive seront orientés vers un contrat d'accueil et d'insertion destiné aux migrants. Les déboutés ne pourront pas rester au centre.

Délais à rallonge

La régionalisation, l'obligation de se soumettre aux référentiels édictés par l'Office de l'Immigration et de l'Intégration, ont totalement désorganisé les dispositifs de premier accueil. La domiciliation, indispensable pour obtenir le premier rendez-vous en préfecture peut parfois prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Domicilier quelqu'un ne signifie pas seulement lui fournir une adresse, mais aussi transmettre son courrier, le traduire, l'expliquer, l'aider à rédiger une réponse. Il faut l'aider dans la constitution de ses dossiers, parfois l'accompagner en préfecture, le tout dans des délais très courts, avec beaucoup de disponibilité et une bonne connaissance du droit. Même une fois domicilié, le premier rendez-vous est long à obtenir, et certaines préfectures régionales ne mettent pas toujours les moyens nécessaires tant en nombre qu'en formation de leur personnel. Des préfectures ont été condamnées à plusieurs reprises pour non respect des procédures (délais, demandes infondées de documents, etc.). De ce fait, la période entre l'arrivée sur le territoire et le premier rendez-vous en préfecture peut durer plusieurs mois. Durant cette période, l'hébergement est assuré par les structures d'urgence (au mieux en hôtel ou CHRS, le 115), dans des squats ou dans la rue. L'aide aux démarches, le soutien financier et l'accès aux soins sont réduits à la portion congrue et souvent portés par des associations et les CCAS. C'est une période de grande précarité sociale, morale et administrative et les personnes étant dépourvues de statut risquent l'expulsion avant même l'examen de leur demande.

Décisions arbitraires

Les motifs de recours à la procédure prioritaire sont parfois très arbitraires. Avoir des empreintes digitales brouillées est un motif de refus. La notion de pays

sûr est à géométrie très variable (et sert de variable d'ajustement). Déposer une demande d'asile quand on se retrouve en centre de rétention parce qu'on n'a pas pu se faire enregistrer à temps est considéré comme frauduleux, voire abusif. Les personnes non admises au séjour sur le territoire français (quoique maintenues sur le territoire dans l'attente de leur réadmission par le pays "compétent"), sont dépourvus de tous droits et aides.

Parmi ceux qui sont admis au séjour temporaire seul un petit nombre aura accès au CADA, le plus souvent au terme de plusieurs mois d'attente. La majorité reste dans les dispositifs d'urgence, quasi dépourvue de soutien social, moral et administratif. L'accompagnement dans leurs démarches est très limité. De ce fait l'aide à la rédaction du "récit", pourtant capital pour l'accès à la procédure OFPRA, ou à la préparation de l'entretien, est souvent très sommaire et peut aboutir à des dossiers mal montés ou insuffisants au risque d'un rejet de la demande. L'autorisation temporaire de séjour (ATS) qui devrait être fournie de suite ne l'est pas toujours.

Procédures longues

Les procédures sont longues et il est question de les réduire mais les personnes en charge des dossiers craignent que cela se fasse au détriment du soin porté à l'examen des situations. Des instructeurs de l'OFPRA ont signalé diverses pressions, les avocats qui défendent les dossiers à la CNDA ont récemment fait grève pour signaler l'inadéquation entre le montant de l'aide judiciaire et la quantité de travail que cela représente. Certains avocats acceptent de défendre le dossier mais sans le constituer ! Au vu de ces éléments un certain nombre de déboutés (souvent présentés comme de faux demandeurs) apparaissent plutôt comme des "faux déboutés", car il semblerait bien que leur dossier ait été refusé car ils n'ont

Le droit d'asile dans les textes internationaux

Les articles 13 et 14 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 définissent le droit d'asile.

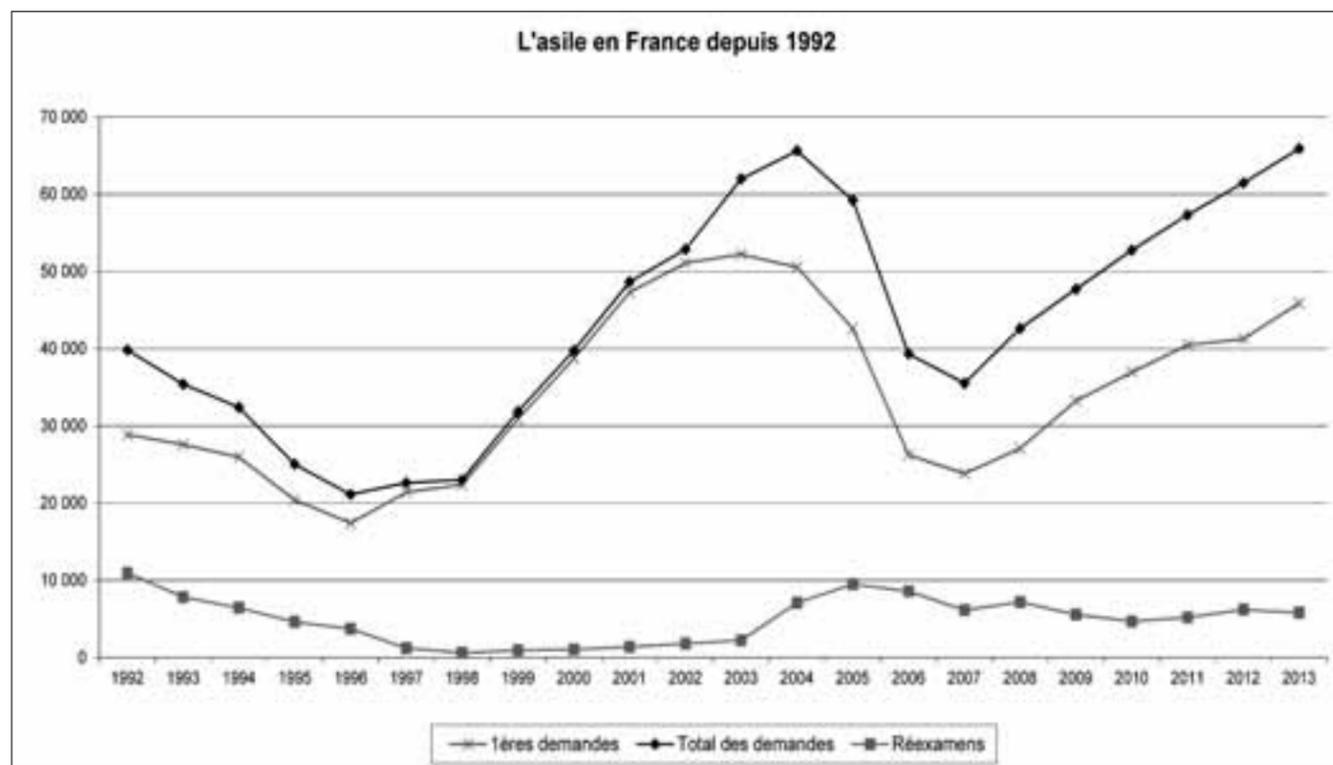
Article 13 : 1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. 2) Toute personne a le droit de quitter son pays, y compris le sien et de revenir dans son pays.

Article 14 : 1) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

La convention de Genève de 1951 prévoit que soit accordée la qualité de réfugié à toute personne qui "craint avec raison d'être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, qui se trouve hors du pays dont il a la nationalité et qui ne peut ou ne veut en raison de cette crainte se réclamer de la protection de ce pays".

pas été en mesure de le défendre. Ce refus, parfois au terme d'une longue procédure, est pour eux une catastrophe morale et matérielle car il n'est pas question de repartir. Il leur est en effet interdit de refaire une demande dans un autre pays européen. Ils basculent alors dans la clandestinité, la précarité, les dispositifs d'urgence, espérant une régularisation par d'autres procédures (cf. la circulaire Valls du 28 novembre 2013). C'est un pari risqué et il leur faudra l'aide de bons connaisseurs du droit.

Dominique Alasseur



Sources OFPRA et CNDA

80 demandeurs d'asile à Eymoutiers

Le 22 et 23 novembre dernier, la conférence "Eymoutiers, Terre d'Asile" a ouvert le débat sur l'accueil de migrants en donnant la parole à des associations de soutien, aux demandeurs d'asile et aux habitants d'Eymoutiers. L'occasion de faire le point suite à l'ouverture cette année d'un premier Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) sur le plateau de Millevaches.

Construit en 1972, le "domaine du Buchou" est un centre de vacances situé à Eymoutiers qui a perdu au fil des années son vernis et ses occupants. En 2013, la Fédération des Oeuvres Laïques (FOL) qui gère le site décide de jeter l'éponge. La mairie d'Eymoutiers, propriétaire des bâtiments, se retrouve avec 40 bungalows en mauvais état sur les bras. Informé de la situation, le préfet de Haute-Vienne souffle à l'équipe municipale l'idée d'y installer un centre d'accueil de demandeurs d'asile et de confier sa gestion à Adoma (1).

Concrètement le centre de vacances est divisé en 4 espaces : environ la moitié des bungalows sont conservés pour l'accueil de vacanciers (en régie municipale), le château est loué à un restaurateur, les bungalows restants sont attribués au CADA et enfin une partie du bâtiment de l'accueil est utilisée par le centre de loisirs. Difficile de distinguer une cohérence globale dans ce découpage et tout semble indiquer que la priorité de la mairie d'Eymoutiers était de trouver des repreneurs rapidement pour ses bâtiments. Le bulletin municipal de décembre 2013 (2) est sans équivoque : "Le village de vacances nécessite d'importants travaux [...] L'ensemble de l'opération est estimée à environ un million d'euros HT. L'urgence est la réfection des couvertures car des infiltrations apparaissent désormais dans plusieurs gîtes [...] et en l'absence du moindre loyer il nous apparaît difficile d'engager cette dépense."

Dans ce contexte-là, transformer le village vacances en centre de demandeurs d'asile présente des avantages évidents pour les deux parties : l'arrivée du CADA signifie la création de 6 emplois directs (directeur, animateurs, ...) et l'inscription d'une vingtaine d'élèves supplémentaires au collège et à l'école, ce qui permet de ré-ouvrir une classe de primaire qui devait fermer à la rentrée de septembre. Du côté d'Adoma, l'offre de la mairie d'Eymoutiers permet de s'installer dans la durée (bail de 19 ans) et pour un loyer beaucoup moins élevé qu'en zone urbaine.

"On a dû se battre pour avoir une machine à laver pour 80 personnes"

Le centre ouvre ses portes en mai 2014 dans une certaine précipitation : les travaux ne sont pas terminés et le bail n'est pas signé. Pour les premiers arrivants, les conditions d'accueil sont difficiles. Sophia se souvient (3) : "Quand on est arrivé ici on avait vraiment très peu de choses dans les gîtes. On a dû se battre pour avoir une machine à laver pour 80 personnes.



Le village vacances du Buchou ont été conçu initialement pour héberger des touristes en période estivale.

Mais beaucoup d'entre nous ont vécu des galères avant de venir ici. Il y a des familles qui dormaient dans la rue en attendant d'avoir une place dans un CADA. Donc peu de gens se plaignent et ont fait avec. Et puis les habitants d'Eymoutiers nous ont très bien accueillis. Il y a eu des collectes de matériel et de vêtements pour l'hiver."

Une réunion d'information est organisée par la mairie début 2014 en présence d'un représentant d'Adoma. Dans l'ensemble les personnes présentes se montrent favorables à la création d'un CADA à Eymoutiers mais s'interrogent sur les éventuelles conséquences. Toutefois les clichés ont la vie dure et quelques semaines avant l'ouverture du centre, on entend parler de l'arrivée des "roms du CADA", comme un écho à leur stigmatisation médiatique actuelle. Dans les faits, les demandeurs d'asile du CADA d'Eymoutiers viennent de pays en guerre ou en proie à des violences communautaires : Ukraine, Tchéchnie, Sri Lanka, Nigeria, Syrie, ... À ce titre, la première erreur serait de mettre tous les habitants d'un CADA dans le même panier. Car en plus des clivages "classiques" (religions, langues, traditions, ...) les résidents sont dans des situations très différentes : certains ont tout quitté du jour en lendemain, certains ont de la famille en France, certains ont des diplômes, etc. Pour Martine Massé, membre de la CIMADE (4), être envoyés en zone rurale contribue à un double isolement : "Ici ils sont coupés des structures qui peuvent les accompagner et de leur communauté d'origine."

Pourquoi envoyer des personnes isolées sur un territoire isolé ?

Pour autant, avec l'apparition à quelques mois d'intervalles de deux projets de CADA sur le plateau de Millevaches, faut-il y voir une tendance ? L'État cherche-t-il à développer spécifiquement des centres d'accueil loin des pôles urbains ? Pourquoi envoyer des personnes isolées sur un territoire isolé ? Selon Richard Moyon, co-Fondateur de RESF (5), cela répond à un double objectif : "Il y a un calcul d'aménagement du territoire et de peuplement mais aussi une certaine volonté d'empêcher l'intégration de ces populations. Quand on est dans un CADA à Lyon on peut se débrouiller, trouver des petits boulots au black. Alors que dans une petite ville on est entièrement contrôlé."

Mariame a été transférée du CADA de Limoges vers celui d'Eymoutiers durant l'été. Pour elle, la situation est moins facile qu'en ville : "Ce n'est pas seulement que le matériel qui manque... Il y a aussi le fait qu'en tant que demandeurs d'asile, on n'a pas le droit de travailler. Beaucoup d'entre nous sont à la recherche d'une occupation et le manque d'association est un problème. Quand j'étais à Limoges, j'appartenais à une association. Eymoutiers est une plus petite ville, ici je ne fais rien et je passe mes journées à regarder la télé."

Toutefois pour Richard Moyon, les petites villes ont certains avantages par rapport aux grandes agglomérations car les résidents de CADA peuvent y établir des liens plus rapidement et plus étroitement avec la population locale... Ainsi dès l'ouverture du centre en mai, la solidarité s'est organisée d'elle-même (dons, co-voiturage, cours de français, repas partagés...) et des associations sont allées à la rencontre des résidents (la chorale des Sauvageons, l'association "un territoire en commun" et



Les 80 demandeurs d'asile sont répartis dans une vingtaine de bungalows.

les jardins partagés de la Vienne notamment). Mais au-delà de ces premières actions, une question majeure reste en suspens : où iront les résidents dont la demande d'asile sera rejetée. On sait déjà que moins de 20% des demandeurs sont acceptés. Les autres doivent quitter le centre sans papiers et sans points de chute. De fait l'État "fabrique" des sans-papiers : les demandeurs déboutés doivent quitter une situation stable et sont plongés dans la clandestinité et la précarité. À Eymoutiers, les premiers cas d'urgence viennent d'apparaître. Des familles se retrouvent sans ressources et sans abris dans le village. Des situations nouvelles qui sont généralement invisibles dans les grandes villes mais qui pourraient devenir très difficiles à gérer sur un territoire rural.

Damien Clochard

(1) Adoma, anciennement Sonacotra, est une société d'économie mixte dont le capital est détenu majoritairement par l'État. L'entreprise gère un très grand nombre de résidences : foyers de travailleurs migrants, pensions de famille, aires d'accueil de gens du voyage, etc. Contactée dans le cadre de cet article, l'entreprise n'a pas souhaité répondre à nos questions.

(2) <http://bit.ly/reflets27>

(3) L'ensemble des propos ont été recueillis lors des rencontres "Eymoutiers, Terre d'Asile" le 22 et 23 novembre 2014. Les prénoms des résidents du CADA ont été modifiés

(4) <http://www.lacimade.org/>

(5) <http://www.educationsansfrontieres.org/>

(6) NDLR : L'auteur de l'article est membre de cette association mais s'exprime en son nom.

En savoir plus : Le CADA sur Radio Vassivière

Le 20 novembre 2014, Radio Vassivière a consacré une émission d'une heure à l'arrivée du CADA à Eymoutiers. L'émission est disponible en réécoute à cette adresse : <http://bit.ly/cada20112014>.

Par ailleurs une émission de deux heures est en préparation et sera mise en ligne sur le site www.radiovassiviere.com, onglet émissions, catégorie "c'était pas prévu au programme".

Le soutien s'organise

Au-delà des initiatives individuelles, beaucoup de voix ont appelé à la constitution d'un collectif de soutien aux demandeurs d'asile et de résistance aux expulsions. Ce collectif irait plus loin que le CADA d'Eymoutiers en s'intéressant à la question des demandeurs d'asile et des sans-papiers sur le plateau, notamment en faisant la liaison avec le CADA qui devrait ouvrir à Peyrelevade.

Pour toute information à ce sujet, contactez eymoutiers@riseup.net



Ma petite cabane au Cada

(racontée par deux voisins)

L'arrivée du CADA à Eymoutiers confirme ce dont nombre d'habitants se doutaient déjà : le rêve d'une cité paisible, à l'abri des inquiétudes qui affectent le reste du monde, ne pourra tenir longtemps. Où que ce soit, on est désormais confronté à deux réalités : vivre bien en un lieu signifie de ne se pas se désintéresser de la manière dont vit le voisin, et le voisinage à présent s'étend à la planète entière.

Le CADA héberge actuellement 80 personnes soit une trentaine de familles d'origines diverses : Asie, Europe de l'est, Afrique, etc, expédiées là des quatre coins de France. Beaucoup de femmes seules avec enfants, quelques jeunes majeurs isolés, des personnes malades. Les premiers enfants sont arrivés quelques semaines avant la fin de l'année scolaire et l'Éducation nationale n'avait rien mis en place pour les accueillir. Certains habitants se sont mobilisés pour donner des cours de soutien. A la rentrée, il a fallu l'insistance têtue des résidents et de certains parents d'élèves auprès de l'inspection académique, pour que des enseignants spécialisés soient enfin détachés.

Précarité

Les résident(es) ont dû investir le bureau du directeur pour obtenir une machine à laver de 6 kg pour 80 personnes. Sinon c'était la lessive à la main pour des familles nombreuses, à quatre pattes dans les bacs à douches. Théoriquement, l'allocation de subsistance devrait couvrir les besoins quotidiens. Une fois déduite le montant de la caution, il reste 90 euros par personne et par mois, soit 3 euros par jour pour se nourrir et se vêtir : chacun sait que les prix de l'hypermarché Casino et du marché du samedi ne sont pas des plus bas, mais pour les résidents, leur cherté est dramatique. L'hébergement est spartiate : une pièce à vivre d'environ 30m² et une chambre à coucher de 9m² quelle que soit la composition de la famille. Les célibataires doivent se partager l'espace à plusieurs. Les couchages consistaient jusqu'il y a peu en lits superposés (y compris pour les couples) dans la pièce à vivre et la chambre pouvait accueillir jusqu'à quatre enfants. Certes c'est toujours mieux qu'un squatt ou qu'une chambre d'hôtel de 10m² pour quatre au 5ème sans ascenseur, et la cuisine en catimini sur un réchaud de camping. Des lits viennent d'arriver, on espère que ce ne sera pas comme les draps : le CADA gère le lavage des draps, mais comme il y a moins de draps que d'habitants mieux vaut arriver de bonne heure. Les bungalows, à l'origine destinés à des vacanciers d'été, sont très mal isolés. L'hiver est là, et Adoma, le gestionnaire du CADA qui avait promis de faire illico des travaux les annoncera paraît-il maintenant pour février.

Isolement

On ne vit pas que de pain, mais aussi d'espoirs entretenus au contact d'êtres chers. Se connecter avec la famille est

donc un besoin vital. Mais le CADA n'a pas de borne internet.

Faute de terrain de jeu, les enfants jouent sur les pentes très raides : d'où chutes, blessures. Si cela se produit en dehors des heures de travail des personnels, les pompiers les transportent avec leurs parents aux urgences de Limoges mais il n'y a personne pour les ramener ensuite. Quand cela s'est produit ce sont les bénévoles d'une sorte de comité de soutien informel, alertés par les résidents, qui s'en sont chargés.

Les résidents à la santé précaire pâtissent de l'éloignement du CHU. Certains enfants bénéficiaient de suivis psychologiques en région parisienne, et certains résidents adultes en auraient eux aussi bien besoin. Il n'en est pas question à Eymoutiers. Et il n'y a toujours pas de cours de français, ce qui est un besoin urgent pour tous, et en particulier pour ceux qui ne parlent même pas l'anglais.

Si le CADA finance bien le voyage pour se

rendre aux convocations de l'OFPPRA et de la CNDA il ne prend que partiellement en charge le séjour. Les départs ont lieu très tôt le matin et c'est toute la famille, nourrissons compris, qui se déplace. Cela ne facilite pas la sérénité pour des entretiens déjà très éprouvants. Les interprètes sont à Paris et la relecture des documents par les intéressés n'est pas assurée. Le recrutement de l'équipe s'est fait localement et certains recrutés sont apparentés à des élus. La manière dont les dossiers sont préparés pour les entretiens à l'OFPPRA et même simplement deux minutes de conversation avec des membres du personnel donnent le sentiment que ce dernier n'a pas la formation nécessaire. La réponse du directeur aux demandes des résidents est univoque : "Pas d'argent".

Adoma, l'ancienne Sonacotra, est une entreprise, donc soumise à la logique du profit. Elle n'est pas réputée pour sa philanthropie, pas plus que pour ses qualités de transparence dans la communication. Le poids du foncier pèse moins sur un CADA à la campagne, mais c'est au prix de la perte des prestations offertes par la ville. A Limoges, il existe des cours de français pour les étrangers, des établissements scolaires pour enfants primo arrivants, des interprètes, des psychologues exerçant à l'hôpital, un CHU, une épicerie solidaire, plusieurs associations caritatives, etc. A Eymoutiers, les résidents ont des contacts avec un groupe de personnes de bonne volonté, mais pas grand-chose d'autre. Un rapide tour d'horizon des possibilités offertes dans d'autres centres conduit à cette conclusion : au guide Michelin des CADA, Eymoutiers est tout en bas du classement.

Le gouvernement prépare une nouvelle loi sur l'asile qui prévoit la création de nouveaux CADA pour désengorger les régions qui accueillent le plus de demandeurs. La loi comporte aussi l'obligation pour les demandeurs d'aller dans le CADA qu'on leur désigne, tout refus entraînant le retrait des aides.

Les gens qui sont ici sont d'ici

A Eymoutiers, comme ailleurs, nous sommes confrontés aux conséquences ultimes des politiques européennes d'immigration et de droit d'asile, qui commencent par des milliers de noyés en Méditerranée, se poursuivent par des centaines d'errants aux alentours de Calais et se traduisent par une tentative de saupoudrage de la misère dans les villes et les campagnes. Cette politique repose sur une hypocrisie fondamentale : les partis de gouvernement savent bien qu'on n'empêchera jamais des millions de gens fuyant la misère, la guerre, les persécutions politiques, de venir chercher quelques miettes de ce qui reste de paix et de prospérité occidentale. Ils savent qu'une bonne part d'entre eux ne seront pas expulsés, parce que légalement certains ne sont pas expulsables, et parce qu'économiquement, c'est trop coûteux. Cette société a besoin de maintenir dans une précarité totale des gens corvéables et persécutables à merci, dont la présence exerce une pression à la baisse sur les salaires, et offre un bouc émissaire commode aux électeurs confrontés à la crise. Les gens d'ici qui doivent se coltiner les conséquences les plus visibles de ces politiques ne se contenteront pas éternellement de parer au plus pressé et pourraient bientôt exiger des différents niveaux institutionnels qu'ils répondent de la contradiction entre leurs discours humanistes et la réalité du terrain. Il y a plusieurs manières de poser cette exigence, y compris le racisme bleu marine. En ce qui nous concerne, la seule façon raisonnable de la poser nous semble être à partir de ce principe : les gens qui sont ici sont d'ici.

Serge Quadruppani
et Dominique Weber



Des Kurdes aux demandeurs d'asile d'aujourd'hui, une tradition d'accueil à Peyrelevade

A Peyrelevade, un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) devrait prochainement ouvrir dans les locaux d'une ancienne maison de retraite. Un air de déjà vu pour cette commune qui accueillit au début des années 1990 une dizaine de familles Kurdes. Retour sur cette histoire en compagnie de Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade, avant de lever le voile sur ce projet original.

Un geste humanitaire et une opportunité pour revitaliser un territoire

1989, plus de 300 Kurdes, fuyant les exactions dont ils sont victimes en Irak, arrivent en Auvergne à l'initiative de Danièle Mitterrand et de sa fondation France Libertés. Après deux mois passés au camp militaire de Bourg-Lastic, dans le Puy-de-Dôme, une soixantaine d'entre eux "débarquent" à Peyrelevade, au cœur de la Montagne limousine, pendant que d'autres sont accueillis en Creuse, à Mainsat, ou encore dans le Puy-de-Dôme ou en Ariège.

Un geste humanitaire de la part de la municipalité de l'époque, dirigée par Bernard Coutaud, le père du maire actuel, Pierre Coutaud. Mais aussi une opportunité pour revitaliser un territoire en déclin démographique, maintenir l'école, vivifier une économie locale bien fragile... à la condition, toutefois, que ces réfugiés se fixent, "fassent leur trou" dans la société locale, c'est-à-dire apprennent le français, trouvent du travail, nouent des liens avec la population en place.

Un véritable défi au regard de l'échec que fut, de ce point de vue, l'accueil, au milieu des années 1980, de réfugiés politiques cambodgiens, aucun de ces derniers n'étant demeuré à Peyrelevade ou dans les environs. Mais un défi relevé, au moins partiellement. Car si aujourd'hui, plus aucun membre des sept familles kurdes accueillies ne vit à Peyrelevade



certaines sont toutefois restés dans la région, que ce soit à Ussel, Brive ou Limoges, et ont créés des activités économiques, dans la restauration rapide ou l'immobilier, par exemple. La conséquence, évidente, d'une volonté politique d'accueil, partagée par une bonne part de la population et d'un travail de proximité pour permettre aux réfugiés de trouver un toit, (une fois la phase d'accueil d'urgence en gîtes passée, des logements leurs furent loués en cœur de bourg), d'apprendre le français, (des formations d'alphabétisation furent

proposées aux adultes pendant que les enfants fréquentaient l'école du bourg), et de trouver du travail.

Un projet qui mêle dans un même lieu demandeurs d'asile et habitants

Pierre Coutaud ne dit pas autre chose aujourd'hui lorsqu'il plaide pour un certain sens de l'accueil, une forme d'empathie et un véritable travail de mise en relation des demandeurs d'asile et des habitants de la commune.

Bien conscient qu'une opportunité immobilière est loin de suffire à la réussite d'un projet d'accueil de demandeurs d'asile, il décrit un processus complexe, fait à la fois de sensibilisation auprès de la population, d'anticipation des besoins à venir des résidents du CADA, de construction d'un projet global répondant aux aspirations de la population, pour que prenne la greffe d'un tel équipement. "Sur la base d'un travail d'étude portant sur la réutilisation de la maison de retraite, et qui montrait que le dynamisme de la commune s'effritait, on s'est dit que la réponse à l'appel à projet lancé par le ministère de l'Intérieur pourrait permettre de réoccuper le bâtiment, de conforter l'école tout en ayant des retombées culturelles, économiques, sociales. Si des craintes se sont exprimées, en particulier de la part de résidents secondaires inquiets pour leur tranquillité, elles ont été rapidement levées à l'occasion d'une réunion publique d'information."

Mais ce qui fait l'originalité et surtout l'intelligence du projet, c'est sa capacité à fédérer des publics différents, à mêler dans un même lieu demandeurs d'asile et habitants, en s'appuyant sur les espaces non utilisés par le CADA pour y créer un lieu d'accueil et de service pour toute la population de Peyrelevade, demandeurs d'asile compris. "Notre idée, c'est que les personnes puissent se rencontrer sur ce lieu, se croiser, échanger et partager, que chacun puisse se mobiliser avec ses ressources".

Et quoi de mieux pour ce faire que la présence de la bibliothèque, d'espaces de réunions, d'une salle d'activités flanquée d'une cuisine collective ? Sans compter l'installation de l'espace info-énergie Énergies pour Demain, de petits logements temporaires meublés, voire d'une association de planning familial.

Être à la campagne, ça a facilité notre intégration

Restent des craintes, bien entendu, dont la moins importante n'est pas de fragiliser des demandeurs d'asile en les accueillant dans un lieu isolé, difficile d'accès pour qui est contraint d'utiliser les transports collectifs. A cette évocation, Pierre Coutaud se rassure en se remémorant l'accueil des Kurdes irakiens : "Pour eux, ça a été une chance d'être à la campagne, ça leur a apporté une certaine sérénité, la paix." Un propos que ne démentirait pas Mahmoud Rashid, aujourd'hui installé à Limoges : "Être à la campagne, ça a facilité notre intégration, c'est sûr. Les gens sont venus vers nous."

Quant à l'argument qui voudrait que les déboutés du droit d'asile soient plus vulnérables à la campagne, plus faciles à repérer par les forces de l'ordre, il est également battu en brèche par un représentant du Réseau Éducation Sans Frontières, présent à Eymoutiers lors d'un week-end consacré au droit d'asile : "A la campagne, on est connu, on bénéficie d'un soutien et on est potentiellement plus fort".

Raison de plus, pourrait-on dire, pour saluer une autre des initiatives en gestation à Peyrelevade, la constitution d'une association des amis du CADA dont l'objet serait de parrainer et d'assister les demandeurs d'asile accueillis, d'organiser des temps de rencontres entre résidents du CADA et habitants, de mettre en place du co-voiturage, bref de faciliter leur parcours et leur intégration.

Alors, l'histoire réussie des Kurdes est-elle susceptible de se répéter ? Difficile de se prononcer, ne serait-ce que parce que les personnes accueillies en CADA ne sont pas encore considérées comme des réfugiés, à la différence des Kurdes accueillis en 1989. Demandeurs d'asile, elles seront même entre 60 et 80 % à être déboutées, si l'on s'en tient aux statistiques actuelles...

Mais la préparation du projet d'accueil du CADA en lien avec la population et les acteurs locaux, le travail en cours avec l'association Forum Réfugiés pressentie pour gérer le CADA sont autant de jalons dans cette direction. Ne reste plus que l'accord définitif des services de l'Etat, et l'accueil des premiers demandeurs d'asile...

Un parcours de longue haleine, mené sans naïveté - "On ne réussira pas à chaque coup..." -, mais avec pugnacité.

Stéphane Grasser

L'association des amis du CADA, en cours de constitution, entend soutenir les demandeurs d'asile et faciliter les liens entre habitants et résidents du CADA en mettant en place différentes actions et animations (parrainage de familles, cours de français, ateliers cuisine, jardin partagé...). Si vous êtes intéressés par le projet et souhaitez être invités à l'assemblée générale constitutive de l'association, vous pouvez contacter Michèle Brette au 07 77 79 54 78 ou par courriel milou.brette@sfr.fr

1 Mahmoud Rashid, article de la Montagne, 23 novembre 2011

RÉFUGIÉS EN CORRÈZE

Peyrelevade : La difficile intégration de 56 Kurdes

SITUÉE à 800 mètres d'altitude au cœur du plateau de Millevaches, la commune corrézienne de Peyrelevade est redevenue, cet automne, une terre d'accueil pour des réfugiés politiques. Après avoir abrité six mois, pendant l'hiver 1984-1985, une quarantaine de Cambodgiens, les gîtes du village de vacances servent depuis le 14 octobre de cadre de vie à 56 Kurdes appartenant à sept familles.

Celles-ci ont quitté le nord de l'Irak, plus précisément la région de Dihok, en août 1988, après les bombardements de l'aviation irakienne (1).

Disséminés

Après avoir vécu des heures terribles sur leurs terres, puis pendant onze mois dans des camps militaires en Turquie, 335 Kurdes sont arrivés en deux groupes en France, à l'initiative de l'Association France-Libertés que préside M^{me} Danièle Mitterrand. Ces hommes, femmes et enfants furent installés au camp militaire de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme) où ils restèrent deux mois et demi.

Ces réfugiés sont maintenant disséminés. Certains se trouvent à Paris ou Clermont-Ferrand. Des groupes plus importants ont été accueillis à Mainsat, en Creuse, à Sainte-Florine et dans des localités environnantes de la Haute-Loire, à Vic-le-Comte dans le

Puy-de-Dôme, à Castillon dans l'Ariège et à Peyrelevade.

Jusqu'au 30 avril prochain, date à laquelle s'arrêtera l'aide du ministère de la Solidarité, les nouveaux venus vont être alphabétisés : les adultes par l'A.F.P.A., 32 enfants par l'Éducation nationale avec deux institutrices spécialisées au sein de deux classes aménagées au groupe scolaire alors que les cinq plus jeunes vont à la crèche.

Des progrès très sensibles ont été déjà enregistrés à la satisfaction des divers intervenants impliqués dans cette action et d'Ismail, l'interprète du groupe, originaire de Kerkuk, qu'il quitta voici six ans pour faire ses études à Besançon.

L'arrivée des Kurdes à Peyrelevade a été « commentée » diversément par les habitants de la commune et des environs. « Si des humeurs ont été enregistrées et des réticences exprimées, il n'y a pas eu de réactions de rejet pour le moment », souligne M. Chassaing, directeur du centre de vacances.

La municipalité de Peyrelevade que conduit Bernard Coutaud a voulu, en accueillant des Kurdes, participer à l'action humanitaire engagée par l'Association France-Libertés, au vu des enseignements retirés de la présence passée des Cambodgiens.

Un autre aspect est également pris en compte dans cette démarche. Le plateau de Millevaches perd de la population. L'installation définitive de Kurdes - les Cambodgiens ne sont pas restés sur place - permettrait de ralentir, pour le moins, le phénomène et peut-être de contribuer à revitaliser la région. Le maintien d'une classe, d'un commerce, le

développement ou la poursuite d'activités peuvent en dépendre.

Intégration

Pour ces Kurdes, quelle que soit leur décision, rester sur place ou s'établir ailleurs, recommencer une nouvelle vie est une nécessité. Vivant de diverses aides dont les allocations familiales - des démarches ont été faites pour qu'ils puissent bénéficier du R.M.I. - ces réfugiés font des « efforts de comportement » pour s'intégrer. Ainsi les jeunes filles ne portent plus le foulard traditionnel, la vie dans les gîtes passe par l'observation de règles explicites par les autorités locales.

Pour autant, le chemin reste long. En plus de l'apprentissage de la langue, les Kurdes devront trouver un logement et un emploi le printemps prochain. D'où diverses initiatives conduites par les responsables locaux pour tenter de solutionner au mieux ces deux importantes questions. Recensement de logements, recherche de stages qualifiants rémunérés, aide à une meilleure connaissance de la région entrent dans ce cadre-là.

Si les Kurdes, les adultes mais aussi les enfants, gardent la nostalgie de leur pays, ils en parlent avec dignité. Ils savent qu'une nouvelle chance vient de leur être offerte. A eux maintenant de la saisir.

B. C.

(1) Les Kurdes dont le nombre se situe entre 20 et 25 millions habitent l'Irak, l'Irak, la Turquie, la Syrie et à un degré moindre l'Union Soviétique. S'il n'existe pas d'unité linguistique au sein de ce peuple musulman, ses membres se comprennent néanmoins.

Les Kurdes vivent dans un contexte politique très particulier. Ils souhaitent la reconnaissance de leur nationalité et de leur culture. D'où des problèmes notamment en Irak où leur situation est particulièrement difficile en raison de la violence de la politique menée à leur égard.

L'animal qui est en nous

L'association APU2M (Artistes associés pour un monde meilleur) organise depuis plusieurs années à Saint-Marc à Loubaud des rencontres artistiques autour du thème de l'homme et l'animal. Maria Mouriès nous raconte la genèse et l'ambition de ces manifestations.



Comment sont nés vos "ateliers de correspondance Animal Homme" ?

Nous avons commencé ces ateliers après la mort d'un ami, l'artiste Nicolas Primat. Nicolas a commencé à travailler avec des animaux de ferme à l'âge de 14 ans, comme ouvrier agricole. Cette expérience précoce a développé chez lui une connaissance intuitive des moutons, des vaches, des chevaux et des chèvres. Depuis son enfance, il a eu une relation forte avec les animaux et a été choqué par le comportement des hommes à leur égard, en particulier par la propension des fermiers à ne voir dans l'animal qu'une source de profit. Étudiant en art, il a continué à travailler à la ferme et a pris conscience de la symbolique animale dans l'art et les croyances, de l'animisme au chamanisme. Son expérience de relation intuitive avec l'animal faisait partie intégrante de son travail. Pour lui il était

difficile de ne pas voir l'animal en chacun de nous.

À la fois peintre, plasticien, vidéaste et performeur, Nicolas faisait partie de ces plasticiens qui n'hésitaient pas à se mettre en scène pour transmettre leur art. Il a composé des œuvres toute sa vie au contact des populations animales, notamment les singes, en s'intégrant à leur groupe social, questionnant l'animalité de l'espèce humaine, sa sexualité, ses origines, ses comportements primitifs et les continuités avec le monde animal. Ses œuvres déroutantes et controversées ne cessent d'interroger la place de l'homme et de l'animal sur cette planète et dans l'univers. Nicolas est mort tragiquement le 28 février 2009, il avait 42 ans. L'œuvre de Nicolas est notre patrimoine à tous. Il est aujourd'hui sur le plateau.

Comment se sont déroulés vos ateliers ?

Nous avons organisés deux ateliers sur le plateau. L'objectif était de rapprocher une communauté humaine d'une communauté animale. Le médium proposé est l'art. Le rapprochement se fait grâce à l'éveil, la curiosité, le respect, l'écoute, et l'observation.

En 2013 nous avons proposé à Fanch et Séverine, tous deux éleveurs d'animaux de basse cour en voie de disparition, ainsi qu'à Robin, un jeune vagabond, la fabrication d'une petite fiction. Les artistes invités était Franz Hugo, performeur et plasticien, et Patrick Munk, vidéaste allemand. En 2014 nous avons réalisé un objet sonore à partir du chants d'oiseaux et d'animaux

de la forêt et une installation land art : une offrande aux peuples des araignées, un temps d'observation et de vie avec elles. Il y avait aussi un totem sculpture Animal/homme. Les artistes étaient Amy Klement (Usa), Seamus O Donnell (Ecosse) et Jérôme Montel de Vallière en Creuse. Les restitutions ont eu lieu sous forme de performances et un DVD des deux actes est en cours de finition. Il sera déposé dans les bibliothèques du Limousin, et il sera projeté en 2015 lors du prochain acte.

Contact :
Maria Mouriès, 06 23 57 57 49,
23amitao@gmail.com

L'art performance

APU2M est un collectif d'artistes dont le langage commun est l'art performance. Durant toutes ces années, de par ses actions performatives, des liens se sont tissés d'un pays à l'autre sur la planète, entre artistes performeurs et participants. L'art performance s'adapte aux contextes : conditionnements sociaux, espaces physiques et normes culturelles. Chaque performance implique un réajustement du style du performeur qui remet souvent en question les composantes de ses actions antérieures. Le contexte détermine l'action et les publics l'influencent directement. La performance fait éclater les traditions de l'art, sollicite l'action directe et conduit à la prise de position, à des situations de dialogue. Théodor Di Rico,

président d'APU2M, explique : "Lors des Rencontres que nous organisons, les artistes viennent de différents points géographiques et culturels. Cela assure une influence constante de nouvelles idées et de concepts. Ces réunions soutiennent un environnement basé sur le temps où les artistes et les participants peuvent explorer différents courants et expression artistique, communiquer, mettre leurs ressources en commun et renforcer les ponts qui les relient encore. L'avantage de ces échanges, que ce soit artistique ou personnel, est qu'ils sont un facteur très motivant pour tous ceux qui y participent. Dans ce cas, où la vie suit l'art, cet happening collectif artistique est un service à la société dans son ensemble".

Le Réseau zones humides en Limousin

Afin de répondre à une dégradation persistante des zones humides, des Cellules d'assistance technique à la gestion des zones humides (CATZH) allient des missions d'animation et de conseils de terrain et des démarches individuelles d'adhésion à un réseau de gestionnaires basé sur le volontariat. Ce réseau qui s'adresse aux exploitants agricoles ou forestiers, aux collectivités territoriales ou aux particuliers, se réunira le 7 février 2015 à Royère de Vassivière.

Qu'entend-on par zone humide ?

Une zone humide est un terrain gorgé d'eau au moins une partie de l'année qui présente une flore et un sol caractéristique. Dans notre région, on trouve principalement des tourbières (présence de sphagnes et d'un sol tourbeux) et des prairies humides (présence de joncs). Cependant, il existe une multitude de zones humides différentes, en fonction du contexte pédoclimatique et de l'utilisation qui en est faite, qui hébergent une diversité biologique spécifique. Sur le plateau de Millevaches, la surface couverte par ces milieux humides dépassent les 16 000 hectares. On les retrouve au niveau des sources des ruisseaux et le long des vallées creusées par ces derniers. Directement connectées aux cours d'eau, elles jouent un rôle de filtre

physique : elles retiennent fortement les matières en suspension transportées par les eaux de ruissellement. Un rôle essentiel pour préserver la qualité de nos cours d'eau à truites.

Un réseau

L'adhésion au Réseau Zones Humides en Limousin, gracieuse et annuelle, se matérialise par la signature d'une convention. Celle-ci proscrit le drainage, la fertilisation ou la modification de l'usage des sols des zones humides car ces pratiques modifient trop fortement le milieu. L'utilité et l'intérêt de ces zones pour la ressource en eau et la biodiversité sont alors perdus. Un diagnostic écologique des zones humides est ainsi réalisé de manière concertée chez chaque adhérent afin de mieux comprendre leur fonctionnement hydrologique et

leur richesse biologique. Des pratiques de gestion et d'entretien sont ensuite proposées en tenant compte à la fois de la préservation des milieux et de l'activité économique de l'adhérent quand elle existe. Chacun est libre de les mettre en pratique ou non.

Rencontres

L'animation territoriale se concrétise par de nombreuses rencontres avec des exploitants agricoles ou forestiers, des élus, des techniciens ou des particuliers. Elles sont l'occasion de sensibiliser les gestionnaires à l'intérêt et aux rôles des milieux humides. Chaque année, des journées d'échanges thématiques sont organisées avec les membres du Réseau : entretiens des rigoles, pâturage, abreuvement. Ainsi, l'expérience de chacun peut bénéficier à l'ensemble des membres. La souplesse du dispositif permet de répondre aux demandes spécifiques des gestionnaires sur différentes problématiques liées aux zones humides en adaptant les réponses à

la zone concernée et aux attentes de l'adhérent. Face à l'enjeu que représentent les zones humides dans notre région, l'objectif du réseau est bien évidemment d'accueillir de nouveaux membres. Aujourd'hui plus de 100 gestionnaires locaux (850 hectares de zones humides) sont membres du Réseau, dont 70 % sont localisés sur le Parc naturel de Millevaches en Limousin.

Si vous êtes propriétaires ou utilisateurs de ces milieux, des animateurs sont à votre service : n'hésitez donc pas à contacter le Réseau !

Erwan Hennequin
Coordinateur du Réseau Zones Humides
en Limousin
Chargé de projets au Conservatoire d'espaces naturels du Limousin
ehennequin@conservatoirelimousin.com
www.conservatoirelimousin.com



Vaches limousines à la tourbière de la Ferrière (Davignac, 19) Photo CEN Limousin

2èmes Rencontres du Réseau Zones Humides en Limousin

À l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, animateur du Réseau Zones Humides, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin organisent les deuxièmes rencontres du Réseau Zones Humides. Elles auront lieu le samedi 7 février 2015 de 9h à 17h au Villard à Royère

de Vassivière. La dynamique engagée grâce au Programme "Sources en actions" qui vise la restauration et la préservation des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont (www.soucenaction.fr) sera présentée au cours de ces rencontres.

Inscription gratuite et obligatoire : <http://www.conservatoirelimousin.com/reseau-zones-humides.html>

Alexandre Grothendieck en Limousin

Présenté comme “un mathématicien de génie” (*La Montagne*), un “génie des maths” (*Le Monde*), “le plus illustre des mathématiciens du XX^e siècle” (*Télérama*), Alexandre Grothendieck vient de mourir à 86 ans à l’hôpital de St Giron, après avoir vécu en ermite dans un village de l’Ariège les 24 dernières années de sa vie. On a beaucoup parlé de sa carrière de mathématicien hors norme, à juste titre, mais on a souvent omis d’évoquer son engagement, après mai 1968, dans la lutte écologiste. Jean-François Pressicaud, qui a eu l’occasion de le rencontrer, nous raconte cette autre facette du mathématicien.

Libération le définit comme “le génie anarchiste qui initia l’écologie radicale et révolutionnaire la géométrie”, et *Télérama* écrit à son sujet : “Anarchiste, écologiste radical, antimilitariste, il exérait les honneurs et raillait la force de la renommée”. Quant à José Bové, il affirme que “les zadistes sont les enfants de Grothendieck”.

Survivre

Il fut en effet à l’origine, avec Pierre Samuel et Claude Chevalley (mathématiciens eux aussi) de la création du mouvement *Survivre* et de la revue éponyme (qui s’appellera à partir de 1971 *Survivre et Vivre*) dont 19 numéros parurent de 1970 à 1975. *Survivre*, c’était d’abord la critique de la science, avec une portée d’autant plus grande qu’elle émanait de scientifiques de très haut niveau. Dans la continuité des travaux de Jacques Ellul ou Ivan Illich, ils dénoncent la science et le scientisme comme “une nouvelle Église universelle”. *Survivre*, c’était aussi une défense de la non-violence, des objecteurs de conscience et une dénonciation de l’appareil militaire.

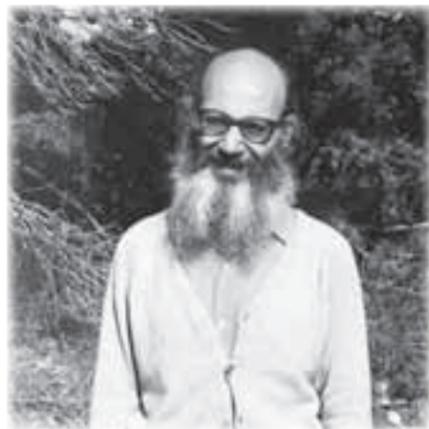
Survivre, c’était surtout un des creusets de la pensée écologiste. La revue a abordé tous les thèmes de l’écologie politique : le refus de la croissance économique indéfinie, de la consommation à outrance, la dénonciation des pollutions (industrielles, agricoles, chimiques, nucléaires) et de l’agrochimie. *Survivre* mettait en évidence les liens entre la grande industrie et la bureaucratie étatique. La fulgurante croissance démographique mondiale y était justement ressentie comme un des principaux dangers pour l’avenir de l’humanité. La revue mettait en avant l’agriculture biologique, les expériences alternatives et les énergies douces¹.

Retrait du monde

Après les années *Survivre et Vivre*, Alexandre Grothendieck, devenu professeur à l’université de Montpellier, se retire du militantisme actif. C’est en 1990, deux ans après avoir pris sa retraite, qu’il part vivre en Ariège et refuse les contacts avec ses ex-collègues et ses anciens amis. On peut penser, avec son collègue et ancien élève Pierre Digne, que son “retrait du monde s’explique au moins partiellement, par sa déception de constater que le fait de prouver la réalité et la gravité des problèmes écologiques ne suffisait pas à faire bouger les choses, alors que cela aurait dû entraîner une prise de conscience largement partagée et des transformations sociales très profondes”.

Au Collège de France

À l’occasion d’un voyage à Paris, à l’automne 1971, j’avais rendu visite à Grothendieck chez lui à Massy. Cette rencontre m’avait laissé une très forte impression : son abord simple et direct, son tempérament ascétique (des vêtements simples, des sandales en toutes saisons, une natte pour dormir, un régime végétarien strict, etc.) cadraient bien avec sa personnalité refusant tout compromis. Alors que jusque-là il s’était consacré à ses recherches en mathématiques, sa découverte des questions de survie de l’humanité l’avait conduit à un engagement total dans le mouvement qu’il avait créé. Nouvellement nommé pour deux ans professeur associé au Collège de France pour ses travaux mathématiques, Grothendieck avait souhaité aborder dans son cours, outre un exposé technique sur la théorie de Dieudonné, les questions de la survie : “Science et technologie dans la crise évolutionniste actuelle : allons-nous continuer la recherche scientifique ?”



L’assemblée des professeurs, après de longs débats refusa d’intégrer cette partie du cours dans le programme officiel du Collège, tout en laissant à Grothendieck la possibilité de la traiter sous sa propre responsabilité, *off the records* en quelque sorte.

Le 3 novembre 1971, j’étais parmi la foule venue au Collège de France pour l’entendre exposer ses vues sur la crise écologique ; une bonne partie, la moitié peut-être, de l’assistance informée par *Survivre et Vivre* ou d’autres canaux, ne fut pas surprise, mais ceux qui étaient venus pour entendre l’éminent professeur parler de mathématiques furent déçus et frustrés, et plusieurs exprimèrent leur dépit.

Une visite mémorable en Limousin

Lors de ce bref séjour parisien germa l’idée d’une venue de Grothendieck et de Denis Guedj² en Limousin. Sur l’initiative du cercle Proudhon, celle-ci se concrétisa au printemps 1972. Deux lycées limougeaux, une salle municipale et un lycée agricole en Corrèze accueillirent le “professeur au Collège de France” et le “professeur de maths de Vincennes” sur un thème volontairement vaste : “La pollution, un suicide collectif ?” Les trois réunions à Limoges rassemblèrent un public nombreux ; les lycéens et les professeurs du lycée Gay-Lussac débattirent des grands thèmes écologiques, alors que ceux du lycée agricole des Vaseix restèrent plus centrés sur l’agriculture biologique et les méfaits de l’agrochimie. Quant à la réunion publique, elle permit à une assistance fournie de prendre connaissance des apports de l’écologie politique et d’en discuter le bien-fondé. C’est surtout en Corrèze, au lycée agricole de Neuvic d’Ussel, que la virée limousine des deux “matheux” prit une tournure véritablement subversive. L’administration de l’établissement, flattée de recevoir un professeur de ce niveau, nous invita à manger, en précisant qu’ils accueilleraient aussi le sous-préfet d’Ussel et quelques autres personnalités. Dès le début du repas, l’ambiance fut un peu tendue. Il faut dire que l’allure de Grothendieck ne coïncidait pas avec l’image que se faisaient ces notables d’un “professeur au Collège de France”, et le look d’étudiant gauchiste de Denis Guedj ne pouvait les rassurer. De plus, Grothendieck débuta le repas en vantant les qualités du pain biologique qu’il avait apporté et, en végétarien conséquent, refusa de faire honneur au copieux repas corrézien qui nous fut servi ! Nous passâmes ensuite à la salle de réunion du lycée, bondée, avec notamment les étudiants de la section “protection de la nature”, la première en France. Grothendieck refusa de s’installer sur l’estrade où se tenaient les notabilités et parla en déambulant dans la salle. Il commença son exposé par l’agriculture biologique, pour l’élargir ensuite aux déséquilibres écologiques globaux et à la responsabilité des structures économiques

et étatiques, dans la destruction des milieux naturels. Arrêté par les notables de la tribune arguant qu’ils étaient venus ici pour “entendre parler de pollution, pas de politique”, Grothendieck et Guedj eurent beau jeu de leur rétorquer, sans les convaincre, qu’on ne peut parler sérieusement d’écologie sans mettre en cause les structures dominantes de notre société. Les positions antagonistes allaient déboucher sur un blocage et un arrêt de la réunion quand Denis Guedj demanda un vote permettant à la salle d’arbitrer entre les deux positions. Heureux d’entendre parler de pollution autrement qu’en termes techniques, les élèves votèrent à une large majorité en faveur des visiteurs. Le directeur et ses amis affirmèrent alors qu’ils resteraient pour contrer les intervenants. Mais, après quelques échanges vifs au cours desquels Grothendieck fut accusé de “cracher dans la soupe”, c’est-à-dire de critiquer une société qui l’avait accueilli parmi ses élites, et où l’on vit Denis Guedj et le sous-préfet se tutoyer en s’invectivant, les notables quittèrent le terrain et nous laissèrent avec les jeunes jusque tard dans la nuit. La discussion fut riche, animée, et fit souffler sur le lycée un vent de révolte et de liberté critique.

Jean-François Pressicaud

(1) Cf. l’ouvrage “*Survivre et Vivre*”, Critique de la science, naissance de l’écologie, coordonné par Céline Pessis, coll. Frankenstein, Ed. L’Echappée (2014).

(2) Denis Guedj, un des principaux animateurs de *Survivre et Vivre*, enseignant de maths à l’université de Vincennes, complétait très efficacement, lors des réunions publiques, par son style d’intervention plein de vivacité et d’à-propos, l’approche plus globale et rationnelle de Grothendieck.

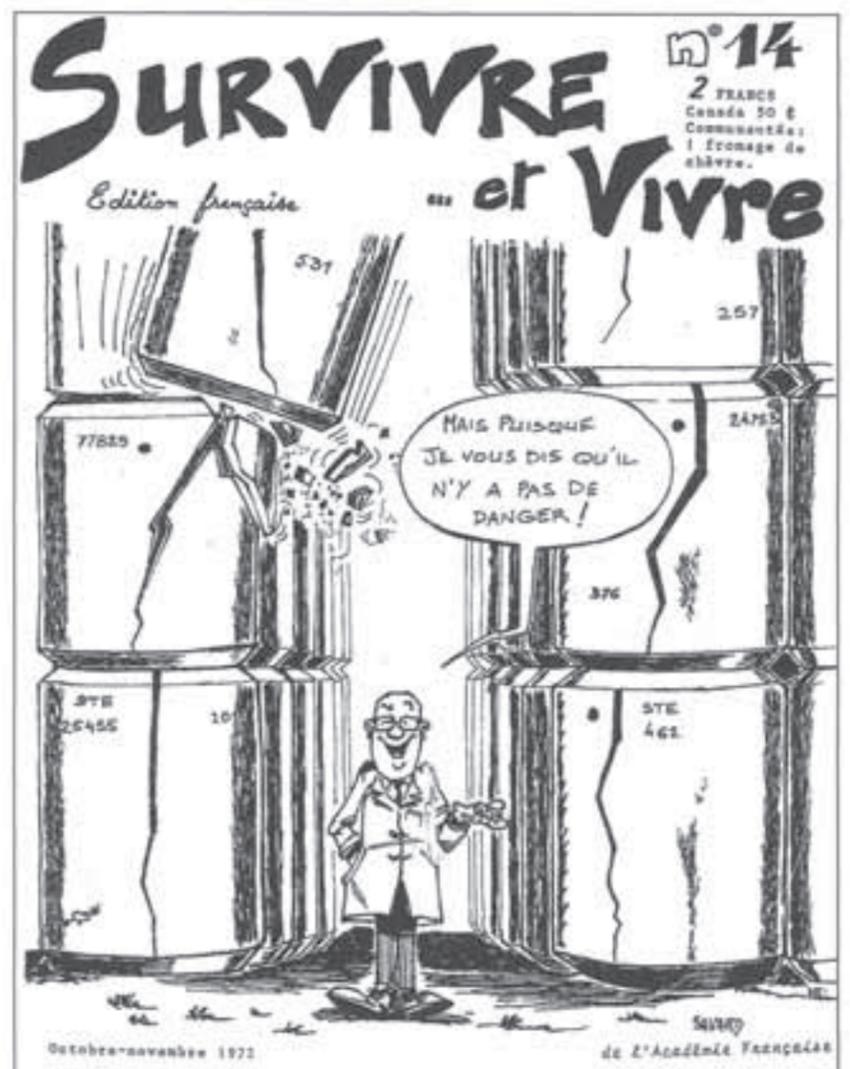
“Je suis au regret de vous informer que je ne souhaite pas recevoir ce prix”

En mai 1988 l’Académie Royale des sciences de Suède attribue le prix Crafoord à Grothendieck. Extrait de la lettre de ce dernier pour refuser cette distinction.

“Les travaux qui me valent la bienveillante attention de l’Académie royale datent d’il y a vingt-cinq ans, d’une époque où je faisais partie du milieu scientifique et où je partageais pour l’essentiel son esprit et ses valeurs. J’ai quitté ce milieu en 1970 et, sans renoncer pour autant à ma passion pour la recherche scientifique, je me suis éloigné intérieurement de plus en plus du milieu des scientifiques. Or, dans les deux décennies écoulées l’éthique du métier scientifique (tout au moins parmi les mathématiciens) s’est dégradée à un degré tel que le pillage pur et simple entre confrères (et surtout aux dépens de ceux qui ne sont pas en position de pouvoir se défendre) est devenu quasiment une règle générale, et il est en tout cas toléré par tous, y compris dans les cas les plus flagrants et les plus iniques.

Sous ces conditions, accepter d’entrer dans le jeu des prix et récompenses serait aussi donner ma caution à un esprit et à une évolution, dans le monde scientifique, que je reconnais comme profondément malsains, et d’ailleurs condamnés à disparaître à brève échéance tant ils sont suicidaires spirituellement, et même intellectuellement et matériellement.”

Alexandre Grothendieck



Cette couverture illustre la découverte à Saclay par des militants de *Survivre et Vivre* de fûts de déchets radioactifs fissurés.